



**Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion
du Conseil d'Etat pour l'exercice 2012**

(Du 25 mars 2013)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2012.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau

Président: M. Baptiste Hurni
Vice-président: M. Philippe Haeberli
Rapporteur: M. Fabien Fivaz

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) – Autorités:*
M. Bertrand Nussbaumer, président, MM. Jean-Bernard Wälti et Olivier Haussener
2. *Département de la santé et des affaires sociales (DSAS):*
M. Fabien Fivaz, président, MM. Baptiste Hurni et Raymond Clottu
3. *Département de la gestion du territoire (DGT):*
M. Claude Guinand, président, MM. Jean-Charles Legrix et Matthieu Béguelin
4. *Département de l'économie (DEC):*
M. Charles Haesler, président, MM. Martial Debély et Daniel Ziegler
5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS):*
M. Jacques Hainard, MM. François Konrad et Philippe Haeberli.

1. INTRODUCTION

Les comptes ont été présentés à la commission lors de sa séance ordinaire du 19 février 2013. La commission plénière s'est ensuite réunie à trois reprises pour traiter ceux-ci, soit les 5, 12 et 19 mars 2013.

En introduction, les commissaires de la CGF souhaitent remercier le Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble des services pour leur disponibilité, le travail accompli durant l'année 2012 et la bonne présentation des comptes.

2. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

La commission a globalement estimé que les comptes étaient bien tenus et que le résultat légèrement bénéficiaire – et plus encore avant opérations de bouclement – pouvait être qualifié de positif. Elle a souligné qu'une fois encore l'augmentation des revenus de l'impôt de personnes morales était une des raisons principales de ce résultat. Elle tient toutefois à souligner la reprise à la hausse, même modeste, du produit de l'impôt des personnes physiques.

Du point de vue des opérations de bouclement, certains commissaires ont regretté qu'aucune provision n'avait été prévue pour préparer la recapitalisation de la caisse de pensions. Sur ce point, le Conseil d'Etat estime toutefois que le bouclement devait privilégier des éléments formellement entérinés qui présentent des risques importants. A noter également que la méthode privilégiée, à savoir de prévoir une contribution en dehors des mécanismes de frein, doit encore être acceptée par le Grand Conseil.

Comme chaque année, certains commissaires ont regretté le manque de dépenses et d'investissements de l'Etat dans l'entretien de son patrimoine. Le Conseil d'Etat a toutefois prévu une réserve d'investissements pour palier en partie à cette problématique qu'il reconnaît volontiers.

La commission a salué le fait que le Conseil d'Etat ait choisi d'honorer ses engagements, en particulier vis-à-vis des nouvelles communes issues des récentes fusions. Certains commissaires ont toutefois regretté que le résultat positif des comptes de l'Etat était largement imputable à la contribution de solidarité des communes et que, contrairement au personnel, la loi ne prévoyait pas d'en rembourser une partie.

Certains commissaires ont vivement critiqué la manière dont le Conseil d'Etat a choisi de restituer au personnel de la fonction publique et des enseignants une partie de l'effort consenti lors de l'élaboration du budget, conformément au projet de loi adopté par le Grand Conseil en décembre 2011, qui prévoit une compensation en cas de résultat opérationnel positif. Le Conseil d'Etat a estimé que la loi ne s'appliquait qu'au personnel de l'Etat; certains commissaires estiment à l'inverse que la loi doit s'appliquer à l'ensemble des personnes qui ont eu une retenue salariale, par exemple au sein des entités subventionnées du DSAS ou du DECS. Une analyse sur ce point a été effectuée par le service juridique (SJU). Selon le SJU, outre les employés de l'Etat au sens strict et les enseignants cantonaux, le remboursement est dû aux enseignants communaux (sans forcément être entièrement à charge de l'Etat) et au personnel universitaire. Il n'est toutefois pas dû aux employés des établissements spécialisés soumis à la CCT ES, parce que la retenue a dans ce cas été appliquée *par analogie* au statut du personnel de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat ne peut pas imposer aux communes de reverser une part de la retenue, de par leur indépendance, mais aussi parce qu'elles n'ont pas toute dégagé un bénéfice. Les institutions spécialisées sont, pour leur part, autonomes quant à la présentation de leurs résultats et sont tenues de les assumer. En outre, elles n'appliquent pas forcément l'ensemble des restrictions de l'Etat.

Pour l'Etat, la part pour le remboursement aux enseignants communaux s'élève à 410.000 francs. Elle a été prévue dans le montant de 2,5 millions de francs prévu. Pour l'Université, le coût se monte à 340.000 francs. Il n'a pas été intégré dans le montant prévu. Pour les établissements spécialisés, le coût se monte à environ 800.000 francs, non prévu. De l'avis du Conseil d'Etat, une augmentation du montant devrait être compensé par une diminution de l'attribution aux fonds afin d'éviter un résultat négatif des comptes.

Le Conseil d'Etat et la commission présenteront peut-être des amendements sur ce point lors de la séance des comptes. Ces modifications n'ont pas pu être intégrées à ce rapport et feront l'objet d'un développement oral.

3. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT

3.1. Autorités

3.1.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

3.1.1.1. Généralités

Les membres de la sous-commission se sont réunis le jeudi 21 février 2013, en présence de la chancelière d'Etat et du secrétaire général de la Chancellerie.

3.1.1.2. Examen de détail par service

Conseil d'Etat

Les comptes de cette rubrique sont péjorés par une attribution de 900.000 francs non prévue au budget, en prévision du financement des manifestations qui seront organisées en 2014 pour le bicentenaire de la République.

Chancellerie

C'est la Chancellerie qui assume la responsabilité de la gestion des partenariats enregistrés. 60 partenariats ont été enregistrés en 2012, dont 59 pour des couples hétérosexuels. 7 partenariats antérieurs ont été dissous durant cet exercice.

Redressement des finances

Les charges sont inférieures, plusieurs projets n'ayant pas évolués durant l'année 2012 comme prévu. Par ailleurs, certains postes n'ont été repourvus qu'en cours d'année. Il faut noter que les charges salariales liées aux responsables financiers de chaque département, imputées dans un premier temps aux comptes d'investissements, ont été imputées en 2012 aux comptes d'exploitation. Dès 2013, elles seront mises à charge du secrétariat général de chaque département, leur mandat n'étant plus limité uniquement au redressement des finances.

Préposé à la protection des données et à la transparence Jura-Neuchâtel

Jusqu'en 2012, cette fonction s'appelait "préposé cantonal à la gestion de l'information". Dans le rapport général sur les comptes 2012, pages 74 et 75, les 2 titres de fonction sont évoqués.

L'activité du préposé se développera avec le soutien d'une commission réunissant diverses compétences juridiques et informatiques. Cette commission a été nommée le 12 février 2013 et est composée de 3 membres neuchâtelois et 2 jurassiens. Cette commission joue le rôle de 1^{ère} instance de recours en cas de contestation de la décision du préposé.

3.2. Autorités législatives

3.2.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

3.2.1.1. Généralités

Les membres de la sous-commission se sont réunis le jeudi 21 février 2013, en présence de la secrétaire générale du Grand Conseil.

3.2.1.2. Examen de détail par service

Un retard significatif a été pris dans la rédaction et la publication des procès-verbaux du Grand Conseil, puisque le dernier procès-verbal adopté est celui de la session de février 2012. En cas de forte surcharge du secrétariat, c'est inévitablement le travail de réalisation des procès-verbaux de sessions (ainsi que l'archivage des dossiers) qui est ralenti.

A ce jour, la saisie est faite jusqu'à la session de mai 2012, mais les personnes assez expérimentées et compétentes pour relire les textes déjà saisis (contrôle et corrections), font défaut, car pour faire ce travail il faut bénéficier d'une très bonne connaissance de l'orthographe et de la grammaire, mais aussi d'une bonne maîtrise des processus parlementaires et de la vie politique du canton.

Deux personnes – pour un total de 1,5 EPT - ont été engagées en début d'année 2013, en contrats de placement temporaire ORP. Ces personnes, bien qu'elles doivent être formées, apportent un renfort précieux à l'équipe, mais l'une des deux personnes est essentiellement chargée de rédiger des procès-verbaux de commissions parlementaires – qui ne peuvent souffrir d'aucun retard – et l'autre exécute de nombreuses tâches de secrétariat.

Avec les moyens actuels – plusieurs personnes en congé-maladie de longue durée – et la charge de travail probable jusqu'à fin juin, il ne sera pas possible de rattraper le retard. Dès le 1^{er} juin 2013, plusieurs nouveaux postes fixes devraient cependant être pourvus (augmentation de la dotation en personnel prévue par la nouvelle OGC), dont ½ poste spécialement destiné au travail relatif aux sessions et à la rédaction de procès-verbaux.

A partir de l'été 2013, lorsque les nouvelles autorités seront installées, lorsque la mise en œuvre de la nouvelle OGC et le projet d'informatisation et de parlement sans papier (qui prennent beaucoup de temps) seront terminés, l'équipe renforcée en place sera mieux à même de rattraper le retard dans la saisie et la relecture des textes, l'objectif étant d'avoir rattrapé tout le retard d'ici la fin de l'année 2013.

Par ailleurs, dès le début de la nouvelle législature l'ensemble des députés aura accès au site Intranet de l'Etat. Sur ce site, le SIEN a prévu d'archiver les enregistrements audio-vidéo des sessions. Ainsi il sera possible de réécouter tout ou partie des sessions même si le procès-verbal n'en est pas encore rédigé.

3.3. Contrôle cantonal des finances

3.3.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

3.3.1.1. Généralités

Suite au départ en retraite de Monsieur Michel Poirier, c'est M. Philippe Godet qui a repris la responsabilité de chef de service du Contrôle cantonal des finances.

Durant l'année 2012, une nouvelle approche des audits des investissements et une nouvelle stratégie en matière d'audits informatiques ont été développées.

Ces modifications, ainsi qu'un effectif du personnel réduit, ont provoqué des retards. A fin 2012, le CCFI est confronté à un retard de 260 jours d'audit et 16 rapports d'audit terminés sont en attente au secrétariat. Des mesures de rationalisation devraient permettre de combler ces retards durant cette année.

3.3.1.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Un poste est actuellement vacant. Le recrutement d'auditeurs qualifiés devient très délicat, vu la concurrence des milieux financiers et les salaires proposés dans l'administration cantonale.

3.4. Autorités judiciaires

3.4.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

3.4.1.1. Généralités

Les membres de la sous-commission se sont réunis le jeudi 21 février 2013, en présence de Mesdames Marie-Pierre de Montmollin, Sandrine Di Paolo et de Monsieur Yanis Callandret, pour examiner les comptes 2012 de la magistrature.

La définition de l'autonomie de la justice n'a toujours pas été posée à satisfaction des autorités judiciaires. Cet élément devra être mieux défini durant la prochaine législature.

Les membres de la commission se posent notamment la question de savoir quelle est l'Autorité qui surveille la mise en application des remarques élaborées par le Contrôle cantonal des finances lors des audits effectués auprès de la magistrature. Est-ce le Conseil de la magistrature? Est-ce la Commission administrative des autorités judiciaires (CAAJ)? Qu'en pense la commission judiciaire?

Le Conseil de la magistrature surveille le suivi des dossiers, et notamment leur délai de traitement.

Un différend reste ouvert concernant la classification des greffiers-rédacteurs auprès du Tribunal cantonal. En 2011, le Conseil d'Etat avait validé leur classification en classe 12. En mars 2012, le Conseil d'Etat est revenu sur sa position et a demandé leur classification en classe 11. Compte tenu qu'entre temps, la CAAJ avait nommé les titulaires des postes concernés en classe 12 et qu'aucun élément nouveau ne justifiait une modification de cette classification, les autorités judiciaires ont informé le Conseil d'Etat qu'elles ne donneraient pas suite à l'invitation qui leur a été faite.

3.5 Département de la justice, de la sécurité et des finances

3.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

3.5.1.1. Généralités

Les membres de la sous-commission se sont réunis le jeudi 21 février 2013, en présence de Monsieur Laurent Kurth, chef du Département, de la secrétaire générale, et de la secrétaire, responsable administrative du Département et du chef du service financier.

Dans la discussion générale, le conseiller d'Etat a fait part de ses préoccupations quant aux augmentations de charges prévisibles dans son département. Les principaux secteurs concernés sont le service pénitentiaire et la police, qui nécessite des moyens supplémentaires liés à l'augmentation de la délinquance.

Enveloppe attribuée du DJSF (y compris Fonds)

La lecture des chiffres du DJSF est toujours difficile dans la mesure où le département enregistre des éléments sur lesquels il n'a aucune prise directe, comme les recettes fiscales, les intérêts de la dette et les mouvements de trésorerie. Pour obtenir l'enveloppe du DJSF, il faut donc déduire ces éléments des charges nettes figurant au rapport à l'appui des comptes. Le montant de 12 millions de francs prévu au budget 2012 correspondant à la rubrique "prélèvement réserve pour équipement" a également été retranché, car reporté au budget 2013. Le tableau ci-dessous donne un aperçu global de ces calculs qui permettent de comparer les charges nettes figurant dans les comptes 2012 et "l'enveloppe en charges nettes" du DJSF. Cette enveloppe regroupe les mouvements financiers qui relèvent en priorité de la responsabilité du département et sur lesquels il agit réellement.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Calcul des charges nettes du DJSF

	Comptes 2012	Budget 2012	Différence	Comptes 2011
Charges brutes	280.8	249.3	31.5	256.0
Revenus	1'441.1	1'377.6	63.5	1'358.6
Charges nettes	-1'160.3	-1'128.3	-32.0	-1'102.6
Charges/Revenus hors-enveloppe	-1'244.6	-1'218.7	-25.9	-1'195.1
Enveloppe en charges nettes	84.3	90.4	-6.1	92.5

Les charges brutes sont supérieures au budget de 31,5 millions de francs. Les revenus sont quant à eux supérieurs de 63,5 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui explique des comptes 2012 inférieurs au budget en charges nettes de 32 millions de francs.

Si l'on déduit les montants comptabilisés hors enveloppe, les charges nettes du département s'élèvent à 84,3 millions de francs, contre 90,4 millions de francs au budget.

Résultats généraux

Déduction faite des recettes déterminantes de l'Etat, les comptes 2012 du DJSF sont inférieurs de 6,1 millions de francs au budget 2012, en charges nettes (cf. détail sur le tableau ci-dessous):

- Les **charges brutes** des comptes 2012 sont supérieures au budget 2012 de quelque 11 millions de francs. Les **revenus** sont quant à eux supérieurs de quelque 17,1 millions de francs.

- Les **charges nettes** sont inférieures de quelque 6 millions de francs au budget 2012, ce qui représente 6,7% du budget 2012. Les **recettes** des comptes 2012 s'élèvent à environ 93,8 millions, soit 52,6% des dépenses brutes.

Le tableau ci-dessous montre les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les comptes et le budget:

- Les **charges de personnel** (groupe 30) sont inférieures au budget de 0,6 million de francs.
- Les **dédommagements aux collectivités publiques** (groupe 35) sont quant à eux supérieurs au budget de 873.000 francs et doivent être mis en relation avec le groupe 45.
- Dans le **groupe 38**, deux mises en réserve ont été effectuées, la première (1,8 million de francs) correspondant à une partie du solde non utilisé de l'enveloppe des investissements et l'autre (2,5 millions de francs) à l'application rétroactive de la loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis au statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013.
- L'augmentation dans le **groupe 39 "imputations internes"** correspond à l'ouverture d'une rubrique "amendes" au service de la justice, qui doit être mise en relation avec le groupe 49 de la police neuchâteloise. Ce montant figurait jusqu'à présent dans le groupe 34 du service de la justice.

Les variations de revenus par rapport au budget 2012 touchent principalement:

- Le **groupe 43 "contributions"** qui enregistre une augmentation totale de 2,1 millions de francs.
- L'augmentation de 14,1 millions de francs dans le **groupe 49 "imputations internes"** qui s'explique, d'une part, par l'ouverture d'une rubrique "amendes" à la police neuchâteloise et dont le montant figurait jusqu'à présent dans le groupe 43 de la PONE (*voir ci-dessus*) et, d'autre part, par l'alimentation extraordinaire du Fonds d'aide aux communes à hauteur de 6,6 millions de francs afin de financer, pour une large part, l'aide aux fusions de communes (Milvignes et Val-de-Ruz).

Vue d'ensemble des charges et des revenus

	C2012	B2012	Différence	C2011
Charges brutes				
30 Charges de personnel	114.544.994	115.092.553	-547.559	124.022.100,99
31 BSM	30.191.796	30.434.000	-242.204	35.733.995
32 Intérêts passifs				
33 Amortissements				
34 Parts et contributions sans affectation	5.621.345	6.300.000	-678.655	5.883.091
35 Dédommagement aux collect.publiques	10.174.842	9.301.250	873.592	8.969.057
36 Subventions accordées	3.235.579	3.304.062	-68.483	2.847.085
37 Subventions redistribuées	701.631	397.900	303.731	292.420
38 Attributions aux financements spéciaux	4.861.936	185.500	4.676.436	5.322.791
39 Imputations internes	8.764.503	2.114.800	6.649.703	2.197.585
Total	178.096.626	167.130.065	10.966.561	185.268.125
Revenus				
40 Impôts				
41 Patentes et concessions				
42 Revenus des biens	-164.342	-174.400	10.058	-108.001
43 Contributions	-44.596.328	-42.420.450	-2.175.878	-45.940.043
44 Parts à des recettes sans affectation				
45 Dédommagement de collect. publiques	-19.205.729	-18.954.963	-250.766	-19.066.830
46 Subventions acquises	-1.955.726	-2.144.800	189.074	-1.784.178
47 Subventions à redistribuer	-701.631	-397.900	-303.731	-292.420
48 Prélèvements s/ financements spéciaux	-930.028	-449.800	-480.228	-17.174.462
49 Imputations internes	-26.221.211	-12.178.851	-14.042.360	-8.430.497
Total	-93.774.995	-76.721.164	-17.053.831	-92.796.431
Charges nettes	84.321.631	90.408.901	-6.087.270	92.471.694

En ce qui concerne les résultats nets par centre financier (y compris fonds) (*annexe 1*), on constate que 12 d'entre eux bouclent leurs comptes avec des chiffres inférieurs de 20,3 millions

de francs à ceux budgétisés, que 4 comptabilisent des dépenses nettes supérieures totalisant quelque 14,2 millions de francs et que 1 se trouve à l'équilibre financier.

Au final, les dépenses sont inférieures au budget de 6,1 millions de francs.

Le tableau ci-dessous permet de connaître les raisons des principales variations entre le budget et le résultat final des comptes, après écritures de boucllement.

		Comptes 2012	Budget 2012		explications
		280'798'430.75	249'293'082.20	31'505'348.55	
2010	Secrétariat général	Charges: 946.838,25	990.553,26	-43.715,01	
3300	Office d'organisation	Charges: 107.354,05	241.341,13	-133.987,08	
2011	Office de la politique familiale	Charges: 313.770,70	314.068,31	-297,61	
2050	service de la justice	Charges: 24.531.360,30	17.738.047,36	6.793.312,94	création d'une nouvelle rubrique 390220 qui n'existait pas au budget 2012
2205	service pénitentiaire	Charges: 19.791.566,91	19.378.231,71	413.335,20	
2220	service de probation	Charges: 1.345.581,25	1.412.852,41	-67.271,16	
2350	Police neuchâteloise	Charges: 65.992.941,46	66.272.730,92	-279.789,46	
2351	ERAP	Charges: 1.029.065,95	1.565.056,72	-535.990,77	
2700	service de la sécurité civile et militaire	Charges: 7.943.576,18	8.088.878,73	-145.302,55	
3050	service financier	Charges: 47.587.884,50	47.273.413,86	314.470,64	
3100	service des contributions	Charges: 44.710.405,46	41.277.357,71	3.433.047,75	Rubrique 390710 "attributions au FAC", montant plus élevé que prévu / Rubrique 390715 péréquation verticale: réintroduction du montant qui avait été supprimé au budget 2012
3200	service juridique	Charges: 2.540.967,40	2.649.707,47	-108.740,07	
3250	service des ressources humaines	Charges: 8.694.456,12	2.507.244,27	6.187.211,85	le montant prévu à la rubrique 301801 ne figure pas dans les comptes. Un montant de 2,5 millions de francs a été mis dans la rubrique 381340 "Attribution provision rétrocession traitement 2012"
3350	SIEN	Charges: 23.145.526,85	23.734.925,52	-589.398,67	
3351	SIEN - Entité neuchâteloise	Charges: 1.533.439,25	1.579.000,00	-45.560,75	
3700	Service des communes	Charges: 7.060.786,90	442.899,82	6.617.887,08	Alimentation extraordinaire de 6,6 millions de francs aux fins de financer les fusions Milvignes et Val-de-Ruz
9200	Fonds sapeurs pompiers	Charges: 2.401.025,92	2.592.200,00	-191.174,08	
9201	Fonds protection civile	Charges: 2.452.954,30	2.497.100,00	-44.145,70	
9202	Fonds contrib. Remp. Abri PC	Charges: 297.600,00	0,00	297.600,00	
9300	Fonds aide aux communes	Charges: 12.696.790,00	3.600.000,00	9.096.790,00	augmentation du montant de la rubrique 380000 "virement à la fortune du fonds"
9302	Fonds réformes structures Etat	Charges: 593.557,00	75.000,00	518.557,00	
9303	Fonds réformes struct. communes	Charges: 5.080.982,00	5.062.473,00	18.509,00	

3.5.1.2. Groupes de dépenses

Aperçu des charges de personnel (groupe 30)

		C2012	B2012	Différence	C2011
2010	Secrétariat général	806.504	776.753	29.750	782.617
3300	Office d'organisation	101.396	234.741	-133.345	232.352
2011	Politique familiale et égalité	285.100	285.506	-406	281.069
2050	Service de la justice	2.610.624	2.905.072	-294.449	2.557.859
2205	Service pénitentiaire	9.857.424	10.482.354	-624.930	9.387.656
2220	Service de probation	1.301.222	1.366.352	-65.131	1.246.237
2350	Police cantonale	56.170.877	57.427.491	-1.256.614	65.939.967
2351	ERAP	178.533	233.857		101.090
2700	Service sécurité civile et militaire	5.286.004	5.789.663	-503.658	5.387.226
3050	Service financier	3.980.474	4.041.614	-61.140	3.782.340
3100	Service des contributions	14.348.105	15.415.358	-1.067.252	14.177.440
3200	Service juridique	2.512.202	2.596.507	-84.306	2.518.966
3250	Service des ressources humaines	5.180.921	1.038.244	4.142.677	5.097.333
3350	Service du traitement de l'information	11.482.370	12.050.941	-568.570	11.156.765
3351	STI - Entité neuchâteloise	6.103	10.000	-3.897	0
3450	Gérance des immeubles	0	0	0	939.894
3700	Service des communes	437.135	438.100	-965	433.291
	Total	114.544.994	115.092.553	-492.236	124.022.101

Les charges de personnel du département sont inférieures à celles budgétisées d'environ 0,5 million de francs. Le budget du service des ressources humaines tient compte d'un montant de 4,5 millions de francs relatif à l'écart statistique, alors que cet écart est réparti dans les divers départements dans les comptes.

Par ailleurs, les charges salariales sont en augmentation au service des ressources humaines, car c'est dans ce service qu'a été comptabilisée la provision pour la rétrocession aux collaborateurs de la retenue salariale effectuée en 2012. Cette retenue fait partie des mesures prévues dans la loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013, votée par le Grand Conseil en décembre 2010 et qui prévoit que tout ou partie des retenues salariales seront redonnées aux collaborateurs, si les comptes sont bénéficiaires. Cette ristourne sera effectuée après l'adoption des comptes.

Évolution des effectifs du DJSF de 2008 à 2012 en équivalents plein temps (EPT) y compris pouvoir judiciaire et magistrats jusqu'en 2010

Année	Comptes	Budget	Différence entre	
	EPT ¹⁾	EPT	Budgets et comptes	Budgets annuels
2008	971.4	962.5	9.0	47.3
2009	998.8	1009.8	-10.9	16.8
2010	994.8	1026.6	-31.8	-113.0
2011	886.7	913.7	-27.0	8.1
2012	903.4	921.7	-18.3	

¹⁾ État au 31 décembre de l'année concernée selon rapport de gestion du DJSF

En 2012, la gestion rigoureuse des effectifs a permis de réduire le nombre de collaborateurs de 18,3 EPT par rapport au budget.

Biens, services, marchandises (BSM) (groupe 31)

Par rapport au budget 2012, les BSM enregistrent une baisse d'environ 0,3 million de francs (voir tableau ci-dessous). Des dépassements sont néanmoins à relever au JUST (+1,2 million de francs, rubriques 318210 "assistance judiciaire" et 318215 "tutelles sans actifs"), à la PONE (+0,7 million de francs, rubrique 318000 "mandat, expertises, études") et au SCCO (+0,4 million de francs, rubrique 318360 "frais de perception").

Aperçu de la rubrique 31

		C2012	B2012	Différence	C2011
2010	Secrétariat général	39.877	38.800	1.077	105.925
3300	Office d'organisation	5.958	6.600	-642	4.902
2011	Politique familiale et égalité	23.109	23.000	109	21.336
2050	Service de la justice	4.676.258	3.521.700	1.154.558	4.317.404
2205	Service pénitentiaire	3.303.372	3.287.000	16.372	3.125.964
2220	Service de probation	44.360	46.500	-2.140	43.785
2350	Police cantonale	6.674.082	6.004.500	669.582	5.755.230
2351	ERAP	618.233	1.101.200	-482.967	652.981
2700	Service sécurité civile et militaire	1.313.918	1.403.100	-89.182	1.375.480
3050	Service financier	1.873.737	3.010.700	-1.136.963	2.164.239
3100	Service des contributions	1.576.999	1.127.000	449.999	1.661.572
3200	Service juridique	24.777	52.200	-27.423	29.139
3250	Service des ressources humaines	151.457	579.000	-427.543	178.056
3350	Service du traitement de l'information	7.830.392	7.982.700	-152.308	7.712.123
3351	STI - Entité neuchâteloise	873.980	951.000	-77.020	646.600
3450	Gérance des immeubles	0	0	0	6.678.103
3700	Service des communes	23.652	4.800	18.852	4.213
9200	fonds des sapeurs pompiers	1.137.585	1.293.600	-156.015	1.256.412
9201	Fonds de la protection civile régionale	51	600	-549	531
9303	FRSC	0	0	0	0
	Total	30.191.796	30.434.000	-242.204	35.733.995

Dédommagements (groupes 35 et 45)

Les groupes 35 et 45 méritent d'être examinés ensemble. Le tableau ci-dessous n'inclut pas les charges et les recettes du secteur pénitentiaire qui sont résumées sur le tableau qui suit. On observe que les charges sont inférieures de 83.000 francs mais que les recettes sont inférieures également de 665.000 francs. Au final, les charges nettes sont dès lors augmentées de 471'915 francs.

Dédommagements aux/de collectivités publiques, sauf secteur pénitentiaire (gr. 35 et 45)

		C2012	B2012	Différence	C2011
Charges brutes					
2010	Secrétariat général	100.457	175.000	-74.543	110.213
2050	Service de la justice	792.576	762.950	29.626	801.087
2350	Police cantonale	147.952	175.800	-27.848	163.178
2700	Service sécurité civile et militaire	5.448	16.000	-10.552	7.199
3050	Service financier	0	0	0	0
3350	STI	953.640	954.000	0	953.640
3351	STI - Entité neuchâteloise	0	0	0	0
9201	Fonds protection civile régionale	2.397.683	2.496.500	0	2.342.155
	Total	4.397.756	4.580.250	-83.317	4.377.472
Revenus					
2050	Service de la justice	-1.568.944	-1.536.250	-32.694	-1.577.379
2350	Police cantonale	-7.878.118	-8.107.612	229.494	-8.099.954
2351	ERAP	-551.621	-1.150.656	599.036	-505.698
2700	Service sécurité civile et militaire	-4.011.225	-3.893.900	-117.325	-3.977.278
3351	STI - Entité neuchâteloise	-257.775	-245.000	-12.775	-252.003
9201	Fonds protection civile régionale	-2.422.126	-2.410.800	0	-2.408.294
	Total	-16.689.809	-17.344.218	665.735	-16.820.606
Charges nettes		-12.292.053	-12.763.968	582.418	-12.443.134

Dans le secteur pénitentiaire (cf. tableau 7), les dépenses sont supérieures aux prévisions budgétaires (+1 million de francs), de même que les revenus (+ 0,9 million de francs). Au final, les charges nettes sont supérieures de 150.908 francs.

Secteur pénitentiaire, dédommagements aux/de collectivités publiques (groupes 35 et 45)

		C2012	B2012	Différence	C2011
Charges					
2205	Service pénitentiaire	5.777.082	4.721.000	1.056.082	4.591.582
	Total	5.777.082	4.721.000	1.056.082	4.591.582
Revenus					
2205	Service pénitentiaire	-2.515.919	-1.610.745	-905.174	-2.246.224
	Total	-2.515.919	-1.610.745	-905.174	-2.246.224
Charges nettes		3.261.163	3.110.255	150.908	2.345.358

Ainsi, tous services du département confondus, les charges nettes portant sur les dédommagements aux collectivités publiques se sont élevées en 2012 à 9.030.890 francs, ce qui représente un dépassement de 733.326 francs par rapport au montant global prévu au budget 2012.

Subventions (groupe 36)

Aperçu des subventions versées par les unités du DJSF

CC	Unité	Rubrique		C2012	B2012	Différence
2011	OPFE	364800	Subsides divers stés économie mixtes	5.562	5.562	0
2350	PONE	365800	Divers organismes et instit. privées	6.884	9.000	-2.116
2700	SSCM	362211	Achat et entretien matériel PCi	0	0	0
2700	SSCM	362212	Part cantonale charges salariales OPC	245.518	285.000	-39.482
3050	SFIN	365310	Eglises, selon concordat	1.560.000	1.560.000	0
3250	SRHE	365390	Mesures "familles et égalité"	472.187	500'000	-27.813
9200	Fds pompiers	362800	subsidés divers aux communes	872.587	900.000	-27.413
9200	Fds pompiers	365800	Divers organismes et instit. privées	0	8.000	-8.000
9200	Fds pompiers	364245	fed suisse sapeurs pompiers	4.704	4.500	204
9200	Fds pompiers	364250	féd. Cantonales sapeurs pompiers	32.000	32.000	0
9303	FRSC	363800	subsidés aux établissements propres	36.136	0	36.136
	Total			3.235.578	3.304.062	-68.484

Le DJSF verse très peu de subventions. La plus importante est allouée aux Églises reconnues (1,56 million de francs). Le financement de places d'accueil pour le personnel de l'administration à travers l'association Tic-Tac figure dans les comptes du SRHE (rubrique 365390). Ce financement a été inférieur de 30.000 francs par rapport aux prévisions budgétaires.

3.5.1.3. Investissements

Compte des investissements 2012

	B2012			C2012		
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net
Crédits ouverts						
- Compétence GC	9.074.000	1.014.000	8.060.000	4.048.353	970.000	3.078.353
- Compétence CE	573.000	89.856	483.144	1.321.519		1.321.519
Total	9.647.000	1.103.856	8.543.144	5.369.872	970.000	4.399.872
Crédits à solliciter						
- Compétence GC						
- Compétence CE						
Total						
Totaux	9.647.000	1.103.856	8.543.144	5.369.872	970.000	4.399.872

Il convient de relever que sur les 4,4 millions de francs de dépenses comptabilisées en 2012, 0,7 million de francs correspondent à deux investissements non prévus mais qui ont pu être anticipés compte tenu du retard accumulé dans d'autres projets (crédits prisons par exemple).

3.5.1.4. Fonds

La sous-commission exprime certaines réserves quant à l'attribution de montants supplémentaires dans les fonds. Les fonds ne favorisent pas la transparence. Par ailleurs, la création de fonds, alors que la dette de l'Etat se situe à 1,3 milliard de francs, n'a pas beaucoup de sens.

3.5.1.5. Examen de détail par service

Service pénitentiaire

Comme d'autres cantons, Neuchâtel est confronté à des prisons pleines. Les travaux en cours, tant à La Chaux-de-Fonds, bâtiment de la Promenade, qu'au pénitencier de Bellevue, à Gorgier, ont encore réduit les capacités d'accueil. Malgré que le canton n'ait déjà pas assez de place pour répondre à ses besoins, un quota lui est imparti pour accueillir des détenus d'autres cantons par le concordat intercantonal sur l'exécution des peines. Cette contrainte existe pour la prison préventive, la détention avant jugement et l'exécution de peines et les internements. Le concordat intercantonal permet au canton de placer dans des prisons d'autres membres du concordat. Neuchâtel manque en particulier de manière importante de places pour les détenus au bénéfice d'une mesure thérapeutique. L'augmentation des placements hors-canton se répercute dans les comptes 2012 du service par des charges supplémentaires de 1,5 million de francs.

Les membres de la sous-commission se demandent si les bracelets électroniques, permettant de surveiller la situation à distance, ne pourrait pas être une solution envisageable pour réduire les nécessités de places en détention. *Il leur est rappelé que cette pratique est une fausse garantie, car la police manque de moyens pour se déplacer chaque fois qu'une alarme sonne.*

La cheffe de service a présenté au Conseil d'Etat une demande de hausse significative du nombre d'EPT pour les 2 prisons. Le Conseil d'Etat n'est pour l'heure pas entré en matière, mais les besoins sont conséquents et il faudra vraisemblablement y répondre assez rapidement, si nous voulons assurer une sécurité suffisante dans les établissements du canton.

Un crédit supplémentaire va être présenté prochainement au Grand Conseil pour les travaux à effectuer. Les études faites par le Professeur Rouiller et Monsieur Nufer, ainsi que les modifications de pratique provoquées par le décès du détenu S.V à Bochud et la fugue de Jean-Louis B, mentionnent la nécessité de travaux supplémentaires. Ces travaux provoqueront une charge financière supplémentaire conséquente, mais réduira également le nombre de places à disposition.

Les membres de la sous-commission pensent nécessaire qu'une investigation approfondie sur les surcoûts liés aux travaux soit entreprise dès le début de la prochaine législature. Est-ce à la commission de gestion ou à la commission des finances, ou encore une séance commune aux deux commissions d'entreprendre cette investigation? Nous laisserons ceux qui ont décidé de séparer en deux la commission de gestion et finances de décider....

Police neuchâteloise

La Police neuchâteloise porte une attention particulière à la gestion des absences. Néanmoins, ces absences (10 gendarmes absents le jour de notre séance) posent des difficultés. La police demande que les absences de longue durée ne soient pas prise en compte dans le calcul de l'effectif

Elle est confrontée à un durcissement du débat sur la sécurité. Il est à relever que dans le canton, des ressources importantes de la police sont absorbées par la petite délinquance des requérants. Il n'y a pas d'impunité pour les requérants d'asile, car ils sont très vite identifiés. Le taux d'élucidation des délits est en augmentation pour les étrangers, alors qu'il est à la baisse pour les personnes domiciliées en Suisse.

Concernant la signature de contrats de prestations avec les communes, de nombreuses négociations sont encore en cours. D'une manière générale, on constate que les communes proposent des contrats dont le montant final est souvent identique au contrat précédent, alors que le budget 2013 prévoyait des recettes sur une équivalence de prestations. Cette baisse de prestations demandées peut-elle permettre une baisse du nombre de policiers? Dans la discussion qui suit, le conseiller d'Etat Laurent Kurth apporte les précisions suivantes: *l'effectif est*

maintenu (411). Il y a lieu d'exploiter les synergies entre police locale et cantonale et de mettre en route le projet de police de l'Arc jurassien. Le problème principal est celui de la centrale d'appels. Malgré l'augmentation sensible du coût facturé, les coûts globaux liés à la sécurité sont toujours inférieurs par rapport à la période précédant l'introduction de "Police neuchâteloise." Mais cette économie bénéficie uniquement aux communes. L'Etat de Neuchâtel n'a fait aucune économie. Le système reste attractif, puisque plusieurs communes, qui n'avaient pas de police locale, ont adhéré à Police neuchâteloise. En 2013, la priorité sera portée sur l'intégration de la Police de la Ville de Neuchâtel dans Police neuchâteloise. Plusieurs éléments devront ensuite être revus en 2014: Des efforts supplémentaires doivent être entrepris au niveau de la police de proximité, avec une présence accrue sur le terrain. Le coût de la sécurité varie actuellement de manière excessive entre les différentes communes. Il faut également éviter que des tâches de police soient assurées par des sociétés privées de sécurité.

Plusieurs commissaires expriment leur mécontentement concernant l'évolution du prix facturé aux communes dans le cadre des contrats de prestations. Ils estiment que le prix proposé initialement relevait d'une pratique de "dumping" pour obtenir la signature de ces contrats. L'évolution du nombre d'heures prises en considération (1800 initialement, 1450 dans les nouveaux contrats, ce qui augmente sensiblement le prix), pose également problème. Ils craignent que certaines communes ou l'Etat de Neuchâtel finissent par payer pour des communes qui réduisent trop leur contrat de prestations ou ne le renouvellent pas. La pratique actuelle de la police de proximité n'est pas satisfaisante et elle doit être développée.

Les membres de la commission expriment leur surprise à la lecture dans la presse locale de l'interview du président du syndicat de Police. Ils souhaitent que ce débat se fasse à l'interne et non par médias interposés.

Service financier

L'Etat a eu l'opportunité de réaliser en 2012 un emprunt obligataire de 200 millions de francs, à un taux particulièrement intéressant de 1,25% pour une durée de 15 ans. L'amortissement des frais d'emprunt doit être fait sur une année, raison pour laquelle le compte "frais d'emprunt" dépasse largement le montant prévu au budget. Cet emprunt a contribué à la réduction du taux moyen des emprunts de l'Etat de 2,67% à 2,40%.

Service des contributions

Le chef du service relève avec satisfaction que les mesures décidées par le Grand Conseil, tant au niveau de l'imposition des personnes morales que des personnes physiques, a déjà modifié l'image du canton au niveau de la fiscalité.

En 2012, nous avons une augmentation du nombre de contribuables. Elle s'explique notamment par des divorces, (un couple représente un seul contribuable) et par le passage d'un certain nombre de personnes étrangères imposées à leur arrivée à la source devenant des contribuables usuels.

La hausse importante (entre 40 et 50 millions de francs) des recettes de l'imposition des personnes morales s'explique principalement par les bordereaux solde de l'exercice 2011. Cet impôt est nettement plus volatile. Le nouveau plan comptable permettrait de créer une réserve sur les variations conjoncturelles, mais en principe seulement lorsque l'Etat de Neuchâtel n'aura plus de dettes.

Le montant perçu par le biais de l'impôt fédéral direct était sous-estimé. Le montant prévu à ce poste ne prenait pas en compte l'influence de l'impôt sur les personnes morales sur le montant perçu à ce titre.

Service des ressources humaines

Le service souligne la nécessité d'engager des ressources supplémentaires pour permettre une meilleure gestion des absences. L'Etat de Neuchâtel est actuellement confronté à 168 cas d'absence de longue durée (plus de 3 mois). Des indicateurs sur ces absences viennent d'être développés, mais le travail de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des personnes et des services concernés reste à faire.

L'accord sur la progression des salaires prend fin en 2013. Un nouveau projet est en phase d'élaboration avec les partenaires syndicaux. Le taux de croissance proposé, limité en lien avec la PFR, ne donne pas satisfaction. Il est relevé que l'engagement de cadres compétents est toujours plus difficile, en raison de la limitation des revenus. La recapitalisation de Prévoyance ne rend le canton encore moins attractif.

Les crèches Tic-Tac fonctionnent à satisfaction. Leur coût de 472.000 francs est compensé en grande partie par les contributions aux structures d'accueil d'un montant de 377.000 francs.

3.5.1.6. Conclusions

Entre l'élaboration du budget 2012 et le bouclage des comptes 2012, certains services ont modifié l'imputation comptable de divers éléments. C'est notamment le cas pour la police et le service de la justice. Ces modifications sont regrettées par les membres de la sous-commission qui demandent que toute modification d'imputation soit faite lors de l'élaboration du budget et non pas en cours d'exercice.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif concernant le produit des amendes.

Service	Rubrique	CO 2012	BU 2012	Explications
JUST	333050	1.051.200,25	0,00	Nouvelle rubrique créée afin de présenter le montant des amendes compensé par du travail d'intérêt général ainsi que de l'emprisonnement subi (à mettre en relation avec la rubrique 437 000 années 2009 à 2012 et 437 201)
JUST	340200	5.621.345,23	6.300.000,00	Part des amendes reversées aux communes. Ce montant figure en recette dans la rubrique 437 201 et en partie également dans la rubrique 437 000.
JUST	390220	6.180.011,83	0,00	La part amendes de la police neuchâteloise figure dorénavant dans une nouvelle rubrique créée pour plus de transparence. Pour information elle n'apparaissait ni dans les comptes ni au budget du JUST, mais uniquement dans le budget de la PONE (437200).
JUST	437000	-5.068.467,94	-6.000.000,00	<p>B2012: Une mesure structurelle sur le produit des radars avait été proposée au printemps 2011 mais le Conseil d'Etat ne l'a pas validée. Le montant réel du budget aurait dû être de 12 millions de francs, mais par erreur nous avons laissé 6 millions montant correspondant aux amendes d'ordre, amendes tarifées, amendes facturées du Pouvoir judiciaire et ordonnances pénales administratives. Suite à la mise en production du nouveau logiciel informatique de gestion des amendes d'ordre et des amendes tarifées (EPSIPOL) en janvier 2012, le service de la justice prend dorénavant en compte les montants facturés et non plus encaissés des amendes d'ordre et des amendes tarifées, raison pour laquelle il a été décidé de faire figurer ces montants dans une nouvelles rubrique budgétaire "437201 Amendes AO + AT", ce pour plus de transparence et suite à la mise en place du plan comptable du nouveau logiciel.</p> <p>CO 2012: Le montant figurant aux comptes représente les amendes facturées du Pouvoir judiciaire, les ordonnances pénales administratives ainsi que le montant des amendes d'ordre et amendes tarifées "encaissées" selon l'ancien logiciel. Dès 2013, la rubrique 437000 ne comprendra plus que les amendes facturées du Pouvoir judiciaire.</p>
au lieu de (-12.000.000,00)				
JUST	437201	-16.415.840,00	0.00	<p>Nouvelle rubrique créée pour les amendes d'ordre et amendes tarifées facturées; cette rubrique budgétaire n'était pas inscrite au budget 2012. Dès 2013, cette rubrique comprendra toutes les amendes AO et AT</p> <p>Un montant de 6 mios figure par erreur dans le budget de la PONE. Ce montant aurait dû figurer dans la rubrique 437000 du JUST. Le budget de la PONE devrait être de 8'286'000.-. Le montant concernant le produit des amendes PONE figure dès à présent dans une nouvelle rubrique 490220</p> <p>voir rubrique 437200</p>
PONE	437200	-80.400,00	-14.286.000,00	
PONE	490220	-6.180.011,83	0.00	
Total		-14.892.162,46	-13.986.000,00	

3.5.2. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Ce service connaît une croissance significative de sa dotation en personnel, puisque l'effectif a doublé tous les 10 ans. Cette croissance s'explique notamment par la fusion entre le service informatique de l'Etat et celui de La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, le service fournit des prestations toujours plus nombreuses à l'Etat, mais également à un nombre important de clients externes à l'administration cantonale. Parmi les principaux clients externes mentionnons la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'ANMEA, le SCAN, HNE, Viteos ainsi que la République et canton du Jura. Lors de la fin ou de la perte d'un mandat, la dotation en personnel est réévaluée et adaptée aux nouveaux besoins.

Grâce au financement de ces prestations, le coût informatique du SIEN à la charge de l'Etat est inférieur toutes ces dernières années par rapport à l'année 2000.

En comparaison intercantonale, le SIEN connaît des charges par habitant et par collaborateur de l'Etat nettement inférieures à la moyenne suisse.

Le SIEN travaille avec plusieurs logiciels "Open source", mais considère qu'aucune économie ne serait enregistrée par l'abandon des logiciels usuels pour l'administration, les coûts de licences prévisibles étant remplacés probablement par des coûts supplémentaires de personnel et de services.

3.6 Département de la santé et des affaires sociales

3.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

3.6.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le mercredi 20 février 2013 afin de traiter les comptes 2012 du département. Elle a rencontré à cette occasion la cheffe du département, le secrétaire général, le responsable financier et les chefs des services de la santé publique, de l'action sociale, de la protection de l'adulte et de la jeunesse, des institutions pour les adultes et mineurs et de l'office cantonal de l'assurance-maladie. Qu'ils soient ici remerciés pour leur disponibilité et les informations fournies aux commissaires.

Par rapport au budget, la version consolidée des comptes 2012 révèle une péjoration du résultat à hauteur de 7,6 millions de francs (+1,4%). Les charges sont en augmentation de 18,1 millions de francs (+2,7%) à 679,9 millions de francs. Les revenus sont également en hausse de 10,5 millions de francs (+8,4%) à 135,4 millions de francs.

De nombreux paramètres influent sur l'augmentation des charges. Comme pour les comptes 2011, le report de l'entrée en vigueur de la LFinEMS au 1^{er} janvier 2013 entraîne une diminution de charges de 16,5 millions de francs. Les charges d'aide matérielle ont connu une très forte progression (+13,7 millions de francs), partiellement compensée par une augmentation de la part communale de 8,3 millions de francs. Des provisions importantes ont été constituées dans le secteur de l'aide hospitalière (+10,3 millions de francs). Le budget des hospitalisations hors canton a été dépassé de 10,3 millions de francs, de même que le budget des placements hors canton d'adultes et de mineurs (+2,4 millions de francs). Au niveau des revenus, outre l'augmentation de la part communale des charges d'aide matérielle, des provisions ont été dissoutes pour 3,6 millions de francs et les assureurs-maladie ont rétrocédé 1,5 million de francs au canton.

Par rapport aux comptes 2011, les charges du département sont en hausse de 62,6 millions de francs (+10,1%) et les revenus en hausse de 22 millions de francs (+20%).

Comme chaque année, l'inquiétude de la sous-commission est grande concernant la problématique de l'aide sociale, dont les charges sont en augmentation de 15% par rapport à 2011. Le canton de Neuchâtel vit un paradoxe conjoncturel avec d'un côté une bonne marche des affaires et de nombreux emplois créés et de l'autre le plus haut taux de chômage en Suisse (5,5%). Les effectifs des chômeurs de longue durée augmentent et influencent fortement à la hausse les dépenses au titre de l'aide matérielle. Selon l'OFS, 40% des bénéficiaires de l'aide sociale sont issues du chômage, 33% sont des "actifs occupés", des travailleurs pauvres. L'augmentation de 1 point du chômage entre juillet 2011 et aujourd'hui ne laisse guère présager

d'amélioration du côté de l'aide sociale ces prochains mois. Le Conseil d'Etat a choisi de traiter cette problématique en priorité en proposant un cahier de mesures qui seront détaillées plus bas.

3.6.1.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 554.000 francs (-3,3%). Par rapport au budget, on note une diminution de 1,8 EPT. Par rapport à la situation d'il y a une année, les effectifs sont stables. Il s'agit pour l'essentiel de postes restés vacants ou d'engagements différés.

Biens, services et marchandises

Ce groupe de dépenses est en baisse de 192.000 francs (-13,2%).

Subventions accordées

Ce groupe de dépenses est en augmentation de 8,2 millions de francs par rapport au budget. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales modifications dans ce groupe (montants en francs).

Service	Montants	Facteurs déterminants
Hospitalisations hors canton	+10.300.000	Entrée en vigueur des principaux et très importants changements du financement des hôpitaux. Les montants budgétés avaient été sous-estimés.
CNP et NOMAD	+2.750.000	Augmentation ponctuelle des subventions, compensée par la dissolution des réserves constituées en 2011.
Autres hôpitaux répertoriés	-850.000	Financement à la prestation de l'hôpital de La Providence sur la base de l'activité réellement déployée.
EMS	-14.550.000	Report de l'entrée en vigueur de la LFinEMS. Il ne s'agit pas d'une économie réelle vu que les montants prévus au titre d'aides individuelles aux personnes ne disposant pas de suffisamment de ressources pour s'acquitter de leurs frais de séjour ont été assumés par le budget "prestations complémentaires" de la CCNC (DEC). D'autres charges supplémentaires ont également du être assumées, par exemple au niveau des communications au sujet du bénéficiaire.
Aide matérielle	+13.700.000	Accroissement du nombre de dossiers enregistrés par les services sociaux régionaux (env. +5%). Cette augmentation est imputable en partie à l'augmentation du taux de chômage et à l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée.
Assurance-maladie	+689.000	Augmentation de l'effectif des personnes bénéficiant de l'aide sociale et des prestations complémentaires AVS/AI. La hausse est partiellement compensée par une diminution enregistrée au niveau des charges de contentieux.
Institutions de la petite enfance	-2.105.000	L'art. 34 de la LAE prévoit que les subventions de l'Etat correspondent à la contribution du fonds après déduction de la contribution des employeurs. Cet exercice comprend également le bouclage final 2011 des structures d'accueil extra-familial selon l'ancienne loi.
Institutions pour adultes et mineurs	+1.322.000	Les placements hors canton, qu'ils soient ordonnés par la justice pour les mineurs ou qu'ils concernent des personnes avec handicap mental ou cérébrolésées pour lesquels il n'y a plus, voire pas, de place dans le canton, sont difficiles à prévoir et ont pour conséquence une augmentation de 2.440.000 francs en 2012. Les subventions versées par le canton sont par contre en baisse.
Fonds pour les structures d'accueil	-2.805.000	2012 constituait le 1 ^{er} exercice comptable avec la nouvelle loi et les données du budget étaient basées sur des chiffres théoriques

Attributions aux financements spéciaux

Une provision de 7,3 millions de francs a été créée dans le cadre du litige qui oppose HNe à une partie de son personnel s'agissant de la reconnaissance incomplète de l'ancienneté relevée lors de la transposition salariale effectuée en application de la CCT Santé 21 en 2007. Une provision de 3 millions de francs a également été constituée dans le cadre de l'accord passé fin 2012 entre le Conseil d'Etat et la Fondation de l'Hôpital de La Providence. Il prévoit l'octroi d'une aide extraordinaire de l'Etat à La Providence pour un montant maximal de 3 millions de francs pour l'année 2012 au titre de couverture de déficit.

Revenus des biens

Ce groupe est en hausse de 1.540.000 francs. L'augmentation est due aux rétrocessions des subsides par les assureurs-maladie sur la base des décomptes définitifs.

Contributions

Ce groupe est en baisse de 54.000 francs. Les principales fluctuations sont données ci-après:

Structures d'accueil	+764.000	Le SPAJ a facturé aux structures d'accueil les coûts de développement et de formation de l'application informatique "ETIC-AEF". Il y a également un solde positif du transitoire créé en 2011 sur la rubrique 365385 pour assurer le bouclage des comptes annuels 2011 des structures d'accueil subventionnées au sens de la LSAP, et le financement du programme d'impulsion prévu par la LAE pour la période du 1 ^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011.
Action sociale	+621.000	Le taux de recouvrement réalisé par l'ORACE est très élevé (69,3%). Une recette a également été enregistrée au bouclage des comptes 2011 de l'aide matérielle.
Structures d'accueil	-1.335.000	Fonds pour les structures d'accueil extra-familial: contribution des employeurs basée sur un taux de prélèvement de 0,17% alors que, sur proposition du Conseil de gestion du fonds, le Conseil d'Etat a fixé par arrêté ce même taux à 0,16%. Les comptes 2012 tiennent également compte des réductions de la contribution employeurs au fonds accordées par le Conseil d'Etat pour un montant de 746.000 francs.
Assurance-maladie	-358.000	Du retard a été pris dans l'isolement des participations aux coûts des montants globaux transmis au titre du contentieux par les caisses-maladie.

Subventions acquises

Ce groupe est en augmentation de 5.428.000 francs. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la part communale de l'aide matérielle (+8.320.000 francs). La subvention fédérale destinée à la réduction des primes d'assurance-maladie est moindre que prévue (-1.113.000 francs). La subvention de l'Etat visant à équilibrer les comptes du fonds pour les structures d'accueil extra-familial est réduite (-1.505.000 francs).

Prélèvements sur financements spéciaux

Deux dissolutions de réserves permettent à ce groupe de dégager 3.589.000 francs. Il s'agit au niveau de l'aide hospitalière de la dissolution de la réserve de 1,6 millions de francs pour le versement du solde de la subvention au CNP et de celle pour NOMAD (1,1 million de francs) prévue dans le cadre du rapport 11.004 sur l'assainissement de l'institution.

3.6.1.3. Investissements

Un crédit d'engagement de 550.000 francs a été octroyé pour l'acquisition d'un véhicule pour catastrophe sanitaire. Une partie seulement des engagements prévus a été effectuée. Seule une

partie du matériel commandé a été reçu et payé. Le solde sera commandé dès que l'ensemble de l'équipement déjà commandé aura été réceptionné.

3.6.1.4. Fonds

Le département gère deux fonds: le fonds pour l'encouragement aux études pour lequel il n'y a rien à signaler et, nouvellement, le fonds pour les structures d'accueil extra-familial. Il s'agit pour ce dernier du premier exercice comptable. Les montants budgétés étaient basés sur des chiffres théoriques. En particulier, la contribution des employeurs avait été fixée à 0,17% et a été revue à 0,16% par arrêté du Conseil d'Etat sur la base de la proposition du Comité de gestion du fonds.

3.6.1.5. Examen de détail par service

Service de l'action sociale

La problématique de l'aide sociale est aiguë dans le canton de Neuchâtel. Alors que l'économie fonctionne de manière plus que satisfaisante, les chiffres du chômage et de l'aide sociale sont en constante augmentation. Ce paradoxe conjoncturel est alarmant. Par rapport au budget, le montant de l'aide matérielle augmente de 13,7 millions de francs (+17%) pour atteindre 95,5 millions de francs. Par rapport aux comptes 2011, l'augmentation est de 12,5 millions de francs, soit 15% de plus. Voici quelques chiffres:

Nombre total de dossier au 01.01.2012:	5043
Nombre total de dossier au 31.12.2012 :	5290 (+4,9%)
Nombre de nouveaux dossiers en 2011:	2615
Nombre de nouveaux dossiers en 2012:	2394 (-8,5%)
Coûts par dossier en 2011:	11.689 francs
Coûts par dossier en 2012:	12.805 francs (+10%)

L'effectif total de bénéficiaires continue de progresser, malgré la diminution des nouveaux dossiers (liée principalement à la fin de "l'effet LACI"). Il est donc toujours difficile de sortir de l'aide sociale, surtout vu la situation du chômage dans le canton qui est passé de 4,7% en 2011 à 5,4% à fin 2012. Le chômage de longue durée est très important dans le canton: entre 2009 et 2011 les 46 à 64 ans sont passés de 18,8% à 21,7% dans les statistiques de l'aide sociale. Leur progression est forte, les 46 à 55 ans ont augmenté de 12% et les 56 à 64 ans de 15,5%. A propos du nombre de dossiers ouverts, il faut noter que la moitié des dossiers ouverts se ferment dans l'année.

Au-delà de la hausse des effectifs, l'augmentation des dépenses et charges d'aide matérielle s'explique de plusieurs manières: les restitutions des assurances sociales sont en baisse. Les restitutions de l'AI et des PC sont en baisse 17%, celles de l'AC de 14,5% (coût: 650.000 francs). Les placements (dont mesures pénales) sont en augmentation de 8% (coût: 600.000 francs). Les suppléments d'intégration sont en hausse de 8% (coût: 300.000 francs). Les frais pour prestations circonstanciées sont en augmentation limitée de 2,7% (coût: 185.000 francs).

Le Conseil d'Etat a choisi de faire de l'aide sociale une priorité centrale de son action. Une vingtaine de mesures à court, moyen et long terme ont été proposées pour juguler la hausse des personnes ayant recouru à l'aide sociale, et les coûts. Le Conseil d'Etat doit encore prioriser ces mesures. Sur cette base, le Conseil d'Etat présentera le plus rapidement possible un rapport sur la situation de l'aide sociale dans le canton et les mesures qu'il préconise.

Neuchâtel n'est pas le seul canton à être dans une situation difficile dans le domaine de l'aide sociale. Une réflexion commune des cantons latins a été initiée.

Au niveau de l'insertion, 800 personnes à l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion en 2012, 10% environ ont réussi à construire un projet professionnel leur permettant d'espérer revenir sur le premier marché du travail. Les assistantes et assistants sociaux neuchâtelois sont surchargés avec plus de 100 dossiers par EPT (contre 20 à 30 de moins à Genève ou dans le Jura). Seize EPT seraient nécessaires pour ramener ce chiffre à 80 et permettre aux assistantes et assistants de s'impliquer plus fortement dans l'insertion.

Aide hospitalière

L'augmentation du coût des hospitalisations hors canton à 40 millions de francs (+10,3 millions, +35%) est liée à une estimation forcément partiellement aléatoire de la première année du nouveau système de financement prévu par la LAMal. Les commissaires s'inquiètent de savoir si cette augmentation était liée à une diminution de l'activité de HNe. Selon les premières

projections, l'ouverture des frontières cantonales n'a pas entraîné de diminution d'activité des hôpitaux neuchâtois.

Les interventions effectuées en dehors du canton ne coûtent pas forcément plus cher qu'au sein de HNe, elles ont toutefois un coût puisqu'une partie importante des coûts de l'hôpital neuchâtois sont incompressibles. Elles sont donc un coût en termes de diminution des recettes. Un coût important de l'ouverture des frontières concerne la prise en charge d'opérations hors canton qui étaient préalablement couvertes par les assurances complémentaires d'hospitalisation (par "convenance personnelle"). Sur ce point, un commissaire se demande si ceci ne correspond pas à un transfert de charges des assurances complémentaires vers l'assurance de base et les cantons, sans contrepartie, y compris pour les assurés qui n'ont pour la plupart pas eu de diminution de leurs primes d'assurance complémentaire. Il lui est répondu que cette question fera l'objet d'une analyse du département. L'ensemble du financement hospitalier fera l'objet d'un rapport qui sera adressé à la sous-commission dans le courant du deuxième semestre de cette année.

Un commissaire s'interroge sur les sources de revenus de HNe. Les chiffres pour les années précédentes et les projections pour 2012 sont donnés dans le tableau ci-dessous (en milliers de francs):

Produits de l'HNe	2012	2011	2010
Recettes hospitalisations	87.748	81.222	83.319
Recettes ambulatoires	61.900	60.582	53.409
Autres produits de l'activité	1.861	2.410	3.431
Produits de l'activité non hospitalière	9.110	9.802	9.831
Subvention canton	162.500	161.526	155.614
Autres subventions	627	544	552
Total produits d'exploitations	323.745	316.086	306.155
Part de la subvention dans produits (en %)	50,10	51,10	50,80

Les recettes d'hospitalisation sont composées pour l'essentiel de la part de financement des assurances. Une petite partie, estimée à 3,3 millions de francs pour l'exercice 2012, provient de la participation d'autres cantons aux coûts d'hospitalisation de leurs citoyens. Concernant les patients provenant d'autres cantons, HNe a recensé 678 hospitalisations (sur 18.960) en 2011 et 654 (sur 19.180) en 2012. Cette activité est donc stable, et marginale pour HNe. Les autres produits de l'activité hospitalière sont notamment composés de la rétrocession d'ADMED et de locations d'infrastructures. La subvention cantonale comprend la part cantonale de la rémunération des prestations individuelles hospitalières (55%) et le financement des prestations d'intérêt général.

A propos de la provision pour l'hôpital de La Providence, un commissaire demande s'il existe un détail de la somme qui pourrait être versée (3 millions de francs au maximum). Il lui est indiqué que le montant est un maximum, mais que la somme réelle dépendra des comptes définitifs de la fondation en 2012. Un rapport sera adressé au Grand Conseil dans le courant de l'année 2013.

Assurance-maladie

Les subsides ont pour la première fois passé la barre des 100 millions de francs. L'augmentation est due aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI et de l'aide sociale. Les bénéficiaires ordinaires n'ont pas augmenté.

Un commissaire s'interroge sur le calcul des primes d'assurance-maladie payées en trop par les neuchâtois. Alors que le Conseil d'Etat annonçait 110 millions de francs, un article de presse mettait en avant le chiffre de 24 millions de francs. Pour rappel, depuis 1996, dans certaines régions ou cantons, le principe "les primes suivent les coûts" n'a pas été respecté. Cet écart n'est pas dû à des facteurs annuels compréhensibles, mais a été appliqué de manière systématique. Selon les calculs de l'Office fédéral de la santé publique en 2011, les citoyennes et citoyens neuchâtois ont payé environ 110 millions de francs de primes en trop. Un message du Conseil fédéral a proposé un certain nombre de mesures au parlement pour rétrocéder les primes payées en trop. Le Conseil des Etats s'est penché sur la question dès le mois d'avril et a suspendu ses travaux devant les difficultés à trouver une solution, une majorité des cantons représentant une

minorité des assurés étant défavorable au projet. De plus, il est apparu qu'il fallait également modifier la loi pour éviter que telles inégalités réapparaissent à l'avenir. Sous la pression des cantons, la commission compétente du Conseil des Etats a récemment remis l'ouvrage sur le métier pour tenter de trouver une solution. Entre temps toutefois, les règles de calcul de l'OFSP ont été modifiées (ils sont basés, dans une nouvelle ordonnance, sur le risque actuariel des assurances, plutôt que sur les réserves des assureurs). Ces changements sont défavorables à Neuchâtel, mais malheureusement favorable à des cantons plus grands comme Vaud, Genève ou Zurich. Ces changements expliquent la différence entre les 110 millions de francs avancés par le Conseil d'Etat et les 24 millions de francs de la presse. Le DSAS reste toutefois d'avis que d'une manière ou d'une autre, le surplus de primes payées doit impérativement revenir à l'ensemble des assurés neuchâtelois. Il est en effet inacceptable que les primes des neuchâteloises et neuchâtelois aient pu payer les coûts de santé d'un autre canton. Et c'est en premier lieu à l'OFSP de prendre ses responsabilités puisque c'est lui qui approuve les primes et qui est donc à la base des inégalités constatées.

3.6.2. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

En marge du dossier de La Providence, certains commissaires se sont intéressés aux investissements consentis par l'hôpital il y a quelques années, et à la manière dont l'Etat y a contribué. Le Conseil d'Etat y a répondu en relevant que l'Etat a financé jusqu'en 2011 les charges d'investissements de l'Hôpital de La Providence (charges d'intérêt et charges d'amortissements). Les amortissements étaient réalisés conformément à une directive édictée par le DSAS. Dans ce contexte, l'Etat a versé pendant de nombreuses années une somme de l'ordre de 2,2 millions de francs, comprise dans l'enveloppe annuelle globale. Les charges d'investissements étaient alors entièrement à charge du canton.

Depuis 2012 et l'entrée en vigueur des nouvelles règles de financement hospitalier, les charges d'investissements sont réparties entre le canton (55%) et les assureurs-maladie (45%). Un supplément normatif de 10% au tarif DRG a été imposé par le Conseil fédéral pour l'année 2012. Cela signifie qu'un montant de 976 francs par point DRG doit en principe servir à la couverture des coûts des immobilisations.

L'Etat n'a pas octroyé de prêt sans intérêt, ni de cautionnement à La Providence, ni encore participé directement à ces investissements. Il a uniquement reconnu les dépenses y relatives sont les comptes de l'institution qu'il a participé à couvrir par le biais de sa subvention annuelle.

3.7. Département de la gestion du territoire

3.7.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

3.7.1.1. Généralités

Les membres de la sous-commission se sont réunis le lundi 18 février 2013 pour l'examen des comptes 2012. Le conseiller d'Etat, chef du département, absent, était représenté par le secrétaire général, le responsable financier ainsi que par les chefs de services suivants: ponts et chaussées, bâtiments y compris office du logement, énergie et environnement, aménagement du territoire, géomatique et registre foncier, faune forêts et nature, transports.

En introduction, le secrétaire général a confirmé que les comptes 2012 présentaient un excédent de charges de 61.053.347,70 francs contre un budget déficitaire de 56.551.391,92 francs, soit une variation négative de 4,5 millions de francs.

D'une manière générale, le total des charges du DGT s'élèvent à 206,5 millions de francs contre un budget de 204,5 millions de francs. Le total des revenus est de 145,4 millions de francs contre un budget de 147,9 millions de francs.

Les membres de la sous-commission remercient l'ensemble du personnel du DGT pour sa contribution aux résultats 2012.

Remarques particulières:

Appartements/locaux loués à des collaborateurs: nous invitons le lecteur à prendre connaissance de nos remarques dans la partie consacrée à la gestion.

Suite à l'intervention d'un membre de la sous-commission il a été confirmé *qu'un chef de service bénéficiait depuis plus de 15 ans (début du bail le 1.7.1997) d'un appartement de fonction de*

4pièces, 92 m² pour lequel il ne payait que les charges mensuelles de 200 francs. Il s'agit là d'un salaire déguisé égal à 139.500 francs (750 x 186 mois) qui n'a jamais figuré sur un décompte salaire et n'a donc pas été soumis aux charges sociales ni à un prélèvement fiscal.

Suite à notre intervention, des recherches ont été entreprises afin de déterminer si d'autres collaborateurs actifs ou retraités bénéficiaient de ces "remises".

Au jour de notre rapport, le résultat de cette enquête ne nous était pas encore parvenu.

Les retraites anticipées pour pénibilité ne peuvent être budgétisées pour des raisons de confidentialité tant au niveau de la caisse de pension que du service des ressources humaines. En effet, ces deux autorités ne délivrent aucun renseignement sur les intentions des collaborateurs. Ce n'est qu'en cours d'année que les bénéficiaires font valoir leurs droits.

On peut retrouver ce cas de figure au niveau du service des ponts et chaussées avec une charge supplémentaire qui ne figurait pas au budget de 0,6 million de francs. Une réflexion devrait à notre avis être menée afin de transférer ces charges au niveau du compte de fonctionnement du service des ressources humaines.

Des produits des taxes pour la RPLP ont été encaissés depuis 2009 par le SCAN alors que l'Etat aurait dû en être le bénéficiaire. Cette erreur a été corrigée dans les comptes 2012 (pour les 4 années).

Le principe d'échéance, bien que relayé par les responsables des finances au sein des départements, n'est pas encore totalement entré en force au DGT. Un effort doit être fait dans ce sens.

L'occupation du site de Perreux par le CNP sera vraisemblablement abandonnée en 2015. Une réflexion sur l'avenir des différents biens-fonds doit continuer d'être faite. A noter que la location au service des migrations de trois bâtiments, ainsi que la baisse du loyer du CNP crée un manco par rapport aux années antérieures.

Fonctionnement et fonds du DGT – résultats

Comptes 2012	Budget 2012	Écart	Écart en %
206,5	204,5	2,0	1,0
-145,4	-147,9	2,5	1,7
61,1	56,6	4,5	8,0

3.7.1.2. Groupes de dépenses

Comme le démontre le tableau ci-dessous, la détérioration du budget est imputable à différents postes dont on peut trouver les commentaires dans les comptes de l'Etat. Nous en relevons ci-après les plus importants:

Charges

Amortissements: détérioration -4,3 millions de francs.

Suite au refus par le peuple neuchâtelois du projet du RER, amortissement total des dépenses d'investissements liés au projet Etude TransRUN, conformément aux directives en vigueur.

Biens, services et marchandises (BSM): amélioration 1 million de francs

L'augmentation des dépenses concerne essentiellement les services (+1,3 million de francs) et est expliquée principalement par des crédits supplémentaires octroyés dans le cadre de l'entretien des immeubles (tel que le réaménagement du rural aux abords de la Maison de la Nature et du service de l'emploi, la rénovation de la pisciculture de Colombier) et des mandats (réorganisation du service des bâtiments, valorisation du site de Perreux, support au recrutement des chefs du service des bâtiments (SBAT) et du service des transports (SCTR), financement du concours relatif au réaménagement de la place Numa-Droz). Celle-ci est toutefois largement compensée par des dépenses moindres dans les fonds (-2,3 millions de francs) notamment pour les mensurations officielles (-1,4 million de francs).

Subventions accordées: amélioration 13,4 millions de francs

Subventions accordées moins élevées que prévu, notamment pour les indemnités versées aux entreprises de transport, ainsi que pour les subsides octroyés dans le cadre du fonds eaux et du fonds cantonal de l'énergie.

Attribution aux financements spéciaux: détérioration -7 millions de francs

Ce groupe comptabilise les virements à la fortune des fonds. Des virements plus importants que prévu ont été faits, notamment le fonds d'aménagement du territoire, 1,4 million de francs et 3,8 millions de francs pour le fonds des eaux.

Imputations internes: détérioration -2,3 millions de francs

L'augmentation de ce poste s'explique essentiellement par une attribution de 2 millions de francs au fonds cantonal de l'énergie.

Revenus

Impôts: amélioration 2,7 millions de francs

Ce montant provient principalement des recettes facturées au titre des taxes de circulation et par l'encaissement de plus-values par le fonds d'aménagement du territoire.

Contributions: détérioration 3,8 millions de francs

Suite au refus de la loi sur l'approvisionnement en électricité, les redevances budgétisées n'ont pas pu être perçues, - 4,8 millions de francs.

Dédommagement autres collectivités publiques: amélioration 0,8 million de francs

Les recettes, non prévues au budget 2012, concernent les redevances sur le trafic poids lourds liées aux prestations (RPLP) pour les années 2009 à 2012 (+ 0,7 million de francs). **Celles-ci étaient perçues par le SCAN depuis son autonomisation.** Elles ont été transférées en totalité au SDGT en 2012 et sont dorénavant prévues dans les budgets à venir, soit dès 2013.

Subventions acquises: amélioration 2,1 millions de francs

La diminution des subventions acquises s'explique principalement par une participation moins élevée que prévu des communes aux coûts des transports partiellement compensée par une augmentation des subventions fédérales au SFFN (+ 0,4 million de francs).

Prélèvements financements spéciaux: détérioration 6,8 millions de francs

Les prélèvements sont moins élevés que prévu en raison de la décision du Conseil d'Etat de ne pas procéder à la dissolution de la réserve pour matériel roulant (-4,3 millions de francs) mais également à cause de la non-utilisation des moyens mis à disposition dans les fonds qui diminue d'autant les prélèvements à la fortune (-2,5 millions de francs).

Imputations internes: amélioration 3,1 millions de francs

L'écart budgétaire favorable s'explique principalement par la refacturation du loyer, des charges d'énergie et d'entretien au service des migrations (+ 0,3 million de francs), par la compensation octroyée par le fonds de l'économie pour la modernisation de la pisciculture de Colombier (+ 0,4 million de francs), par le prélèvement au fonds de la conservation de la forêt pour la mise en conformité de la comptabilité du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) avec les principes d'échéance et d'annualité (+ 0,3 million de francs) et finalement par la bonification au fonds cantonal de l'énergie (+ 2 millions de francs).

Comptes de fonctionnement 2012 (y compris fonds)

Charges et revenus par nature

Rubrique	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Variation B2012 vs C2012
3	Charges	206.478.780,67	204.472.092,92	2.006.687,75
30	Charges de personnel	43.190.432,15	43.980.471,34	-790.039,19
31	Biens, services et marchandises	35.698.188,03	36.735.400,00	-1.037.211,97
33	Amortissements	35.710.179,40	31.339.313,58	4.370.865,82
35	Dédommagements aux collectivités publiques	2.535.089,80	1.982.000,00	553.089,80
36	Subventions accordées	67.149.004,11	80.519.000,00	-13.369.995,89
37	Subventions redistribuées	6.854.933,60	3.853.500,00	3.001.433,60
38	Attributions aux financements spéciaux	7.579.245,58	560.408,00	7.018.837,58
39	Imputations internes	7.761.708,00	5.502.000,00	2.259.708,00
4	Revenus	-145.425.432,97	-147.920.701,00	2.495.268,03
40	Impôts	-46.062.463,50	-43.359.700,00	-2.702.763,50
41	Patentes et concessions	-2.551.905,62	-2.581.000,00	29.094,38
42	Revenus des biens	-6.556.420,92	-6.299.000,00	-257.420,92
43	Contributions	-24.622.973,76	-28.429.600,00	3.806.626,24
44	Parts à des recettes sans affectation	-20.166.605,71	-19.817.000,00	-349.605,71
45	Dédommagements des collectivités publiques	-1.604.847,20	-800.000,00	-804.847,20
46	Subventions acquises	-26.103.881,20	-28.202.700,00	2.098.818,80
47	Subventions à redistribuer	-6.854.933,60	-3.853.500,00	-3.001.433,60
48	Prélèvements sur financements spéciaux	-1.241.186,01	-8.031.801,00	6.790.614,99
49	Imputations internes	-9.660.215,45	-6.546.400,00	-3.113.815,45
	Excédent de charges	61.053.347,70	56.551.391,92	4.501.955,78

3.7.1.3. Investissements

Le budget des investissements du DGT, qui prévoyait des dépenses nettes de 16,4 millions de francs, a été dépassé de 1,4 million de francs pour atteindre des dépenses effectives de 17,8 millions de francs.

	BUDGET 2012			COMPTES			ECART
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	Net
Ouverts	60.464.900	44.668.000	15.796.900	59.379.740	42.293.513	17.086.227	-1.289.327
Terminés	400.000	-	400.000	812.659	60.640	752.018	-352.018
A solliciter	200.000	-	200.000	-	-	-	200.000
Total	61.064.900	44.668.000	16.396.900	60.192.399	42.354.153	17.838.245	-1.441.345

Au niveau des **projets ouverts**, les dépenses nettes sont supérieures de 1,3 million de francs par rapport au budget. Les grandes variations par projet sont exposées ci-après:

- Tunnel de Serrières: dépenses inférieures (-0,4 million de francs) en raison de travaux électromécaniques moins élevés que prévu mais également de retard pris sur l'exécution de certains travaux secondaire et sur le bouclage financier de lots importants.
- Elaboration dossier H20: dépenses inférieures (-0,3 million de francs) en raison de la difficulté de la planification des acquisitions de terrains.
- Assainissement ouvrages d'art: dépenses inférieures (-1,4 million de francs) en raison des complications dans le développement du projet pour le passage supérieur CCF de Cressier.

- Installations techniques du BAP: dépenses inférieures (-0,3 million de francs) en raison du retard pris sur ce projet.
- Augmentation capital TransN: le Grand Conseil a autorisé le crédit d'engagement en 2012 et la première moitié de l'augmentation de capital a été versée (+1,5 million de francs).
- Participation Greenwatt: le Grand Conseil a autorisé le crédit d'engagement en 2012 et une participation a été prise à hauteur de 10% du capital actuel (+1,2 million de francs).
- RC 1320: augmentation des dépenses (+0,5 million de francs) en raison de l'octroi d'un crédit supplémentaire pour 0,4 million de francs et d'un dépassement budgétaire de 0,1 million de francs.

3.7.1.4. Fonds

Fonds d'aide au logement

Le virement à la fortune s'est révélé plus important que prévu (+ 0,7 million de francs) en raison notamment de l'absence d'amortissements sur les parts sociales détenues dans les coopératives d'habitations (-0,5 million de francs) et de demandes des communes pour les aides financières prévues dans la LAL2 (- 0,1 million de francs).

Fonds cantonal de l'énergie

Suite au refus de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) par le peuple le 17 juin 2012, le fonds n'a pas perçu les redevances estimées à 4,8 millions de francs. Les dépenses ont été contenues. Suite à la bonification de 2 millions de francs décidée par le Conseil d'Etat, la fortune du fonds s'est accrue de 1,3 million de francs au lieu de 0,3 million de francs prévu au budget.

Fonds des eaux

Les subsides accordés aux communes se sont révélés moins importants que prévu, les communes n'ayant pas encore débuté les travaux ou n'ayant pas envoyé leurs décomptes. Il en ressort donc un virement à la fortune supérieur aux attentes (+3,8 millions de francs).

Fonds d'aménagement du territoire

Le fonds d'aménagement du territoire n'a été que très peu mis à contribution alors que les recettes liées à l'encaissement des contributions sur plus-values ont augmenté notamment en raison de la finalisation de dossiers importants tels que la zone de sports et de loisirs et le pôle de développement économique du littoral ouest, tous deux à Boudry. Le virement à la fortune du fonds est par conséquent supérieur aux attentes (+1,4 million de francs).

Fonds des mensurations officielles

Le prélèvement à la fortune s'est révélé moins important que prévu (-1,7 million de francs) principalement en raison du manque de disponibilité des bureaux externes auxquels le service confie les travaux de nouvelles mensurations.

3.7.1.5. Examen de détail par service

Secrétariat général (SDGT)

Les comptes du SDGT bouclent avec un excédent de revenus de 41,5 millions de francs, alors que le budget était de 39,4 millions de francs, soit un écart favorable de 2,1 millions de francs.

Les recettes sont supérieures aux attentes notamment pour les taxes relatives aux véhicules à moteur (+1,3 million de francs), mais également en raison de la récupération des redevances poids lourds pour les années 2009 à 2012 pour 0,7 million de francs. Celles-ci n'ayant pas été rétrocédées par le SCAN au SDGT.

Service des transports (SCTR)

Les comptes du SCTR ont bouclé avec un excédent de charges de 38 millions de francs, alors que le budget 2012 était de 31,8 millions de francs, soit une détérioration de 6,2 millions de francs.

Les charges sont inférieures aux prévisions de 0,8 million de francs en raison des indemnités de transports, pour lesquelles la quote-part de la Confédération a été révisée à l'avantage du canton et l'acquisition de matériel roulant a été partiellement reportée par les entreprises de transports (-5 millions de francs). Cette amélioration budgétaire a toutefois été compensée par l'amortissement

total du crédit d'étude relatif au TransRUN suite au refus populaire du projet (+4,3 millions de francs).

La diminution des recettes de 7 millions de francs provient de la réduction de la part communale - 2,5 millions de francs ainsi que par le report de la dissolution de la réserve pour matériel roulant tel que décidé par le Conseil d'Etat (-4,3 millions de francs).

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Les comptes du SPCH bouclent avec un excédent de charges de 26,7 millions de francs pour un budget de 27,9 millions de francs, soit une amélioration de 1,2 million de francs.

Les charges présentent une détérioration globale de 0,5 million de francs pour les raisons suivantes:

- Charges de personnel (-0,1 million de francs): prise en charge des rentes pont versées pour le compte de 3 collaborateurs dans le cadre des retraites anticipées pour les métiers pénibles (+0,6 million de francs) compensée par des économies réalisées sur des vacances de poste liées aux difficultés de recrutement (-0,7 million de francs).
- Dommagements collectivités publiques (+0,3 million de francs): cet excédent s'explique principalement par la mise en conformité de la rubrique "Mandats effectués par les communes" pour laquelle les principes d'échéance et d'annualité ont été strictement appliqués.

Les recettes sont, elles, supérieures aux attentes pour 1,7 million de francs en raison de la vente de terrains (+0,9 million de francs) et de la stricte application des principes d'échéance et d'annualité pour les droits aux carburants (+0,8 million de francs).

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Les comptes du SENE bouclent avec un excédent de charges de 6,8 millions de francs pour un budget de 4,7 millions de francs, soit une détérioration de 2,1 millions de francs.

Cette différence provient de la bonification de 2 millions de francs au fonds cantonal de l'énergie décidée par le Conseil d'Etat.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Avec un excédent de charges de 5,4 millions de francs, les comptes du SFFN sont conformes aux prévisions.

Les charges se sont révélées supérieures aux prévisions (+1,5 million de francs) notamment en raison des travaux de modernisation de la pisciculture de Colombier (+0,4 million de francs), des amortissements complets (+0,3 million de francs) liés aux installations piscicoles des étangs de Môtiers et au droit de superficie de Creux-Dessous, de la stricte application des principes d'échéance et d'annualité pour les mandats effectués par les communes et les travaux forestiers de cantonnement (+0,6 million de francs) et finalement des subventions redistribuées (+ 0,3 million de francs).

Les recettes ont également été supérieures au budget (+1,4 million de francs) principalement en raison des subventions fédérales perçues dans le cadre des conventions programme RPT (+0,1 million de francs), de la stricte application des principes d'échéance et d'annualité pour les participations communales aux arrondissements (+0,3 million de francs), des subventions à redistribuer (+0,3 million de francs), de la compensation reçue du fonds de promotion de l'économie pour la modernisation de la pisciculture de Colombier (+0,4 million de francs) et finalement du prélèvement au fonds de conservation de la forêt pour la mise en conformité avec les principes d'échéance et d'annualité de la rubrique "Mandats effectués par les communes" (+0,3 million de francs).

Service des bâtiments (SBAT)

Les comptes du SBAT bouclent avec un excédent de charges de 21 millions de francs, pour un budget déficitaire prévu de 14,3 millions de francs, soit une augmentation de 6,7 millions de francs. De manière générale, cette détérioration du résultat s'explique par la reprise des activités du service de la gérance des immeubles (SGIM) et donc de son budget, qui présentait un excédent de charges de 6,6 millions de francs.

Les recettes sont conformes aux prévisions. Il faut toutefois mettre en avant que les revenus de biens sont inférieurs aux prévisions (-0,7 million de francs) en raison du retrait progressif du CNP du site de Perreux (-0,5 million de francs) et du report d'une vente de terrain sur 2013 (-0,2 million de francs).

3.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

3.7.2.1. Généralités

Suite à l'intervention d'un membre de la sous-commission il a été confirmé *qu'un collaborateur bénéficiait depuis le 1^{er} juillet 1997 d'un appartement de fonction de 4 pièces, 92 m² pour lequel il ne payait que les charges mensuelles de 200 francs. Le loyer estimé actuellement serait de 750 francs.* Il s'agit-là d'un salaire déguisé égal à 139.500 francs (750 x 186 mois) qui n'a jamais figuré sur un décompte salaire et n'a donc pas été soumis aux charges sociales ni à un prélèvement fiscal.

La sous-commission a été interpellée par le fait qu'un collaborateur ait pu bénéficier, durant de nombreuses années d'un abandon total de la location d'un appartement de fonction. Cet allègement important a été autorisé, à l'époque, par deux membres de l'exécutif cantonal.

Alors qu'il avait été dit à notre autorité que toutes les locations avaient été revues et qu'il n'existait pas de cas flagrants d'abus, nous avons été très surpris et fâchés de constater que ce n'était pas le cas. Sans notre intervention, cette situation aurait pu perdurer.

La gestion des immeubles et par conséquent des baux à loyer était assurée jusqu'au 31 décembre 2011 par le service de gérance des immeubles qui dépendait du DJSF. Partant du principe que la gestion avait été bien faite, le DGT n'a pas estimé nécessaire de revoir l'entier des dossiers.

Suite à cette affaire, le département devra revoir toute sa gestion des immeubles afin de contrôler si les règles sont suivies.

Dans le prolongement de notre intervention, le Conseil d'Etat a confié un mandat pour qu'un recensement de tous les appartements/locaux occupés par des collaborateurs actifs ou retraités de l'Etat soit entrepris.

Un rapport devra être communiqué dans les plus brefs délais à la CGF.

Pour des questions de disponibilité, la sous-commission n'a malheureusement pas pu approfondir d'autres chapitres.

3.7.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

La question des locations a essentiellement été abordée en plénum.

3.8. Département de l'économie

3.8.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

3.8.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 15 février 2013 pour l'examen des comptes et de la gestion 2012. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, de la responsable financière ainsi que des représentants des services suivants:

- service de l'économie (chef de service et adjointe au chef de service);
- service des poursuites et des faillites (chef de service);
- service de l'emploi (cheffe de service et comptable);
- service de la consommation et des affaires vétérinaires (chef de SCAV, chimiste cantonal);
- service de l'agriculture (chef de service, adjoint au chef de service et comptable);
- service des migrations (chef de service et adjoint au chef service).

En introduction, le conseiller d'Etat, chef du département, est revenu sur la conférence de presse qu'il a tenue le matin même, avec le procureur Callandret, concernant l'ouverture d'une instruction pénale à l'encontre de cinq agents de sécurité et de trois collaborateurs du service des migrations du centre d'accueil de Perreux. Il a ensuite commenté les principaux événements qui ont marqué l'exercice sous revue. Il a enfin relevé sa satisfaction de voir les missions accomplies et le travail fait, le tout dans la bonne humeur malgré les coupes opérées dans les budgets.

En ce qui concerne les événements de l'année écoulée, le chef du département a tenu à mettre en exergue les points suivants:

Tout d'abord, le dossier de la Raffinerie de Cressier a demandé un engagement fort et soutenu qui a permis heureusement d'aboutir à une reprise de la société et donc de sauver de nombreux emplois et compétences de la région.

Au chapitre du service des migrations, premièrement le centre de Perreux a été mis progressivement en fonction, par étapes. Deuxièmement, le centre des Pradières a pu être ouvert pour l'hébergement de requérants d'asile, ce qui a permis de décharger quelque peu les autres centres (quoique cet allègement soit resté relatif en fonction de l'augmentation des demandes d'asile) et représente une solution intéressante au plan purement financier. La commune de Val-de-Ruz a été consultée et a donné son accord à cette ouverture des Pradières. Il subsiste toutefois un problème à moyen terme avec l'armée dont le centre de Colombier a besoin de deux places d'armes, à savoir les RoCHAT et les Pradières.

Le service de l'économie a vu un changement à sa tête suite au départ de son chef. Grâce à l'appui du service des ressources humaines et du secrétaire général du département, le choix du nouveau chef s'est révélé particulièrement pertinent et les relations de ce dernier avec les milieux économiques sont excellentes.

Le service de l'emploi poursuit sa reconstruction avec un engagement fort de sa cheffe qui a maintenant véritablement pris sa place. Le problème majeur reste l'augmentation du chômage malgré la progression du nombre d'emplois. Au vu de cette situation qui perdure, un dispositif a été mis en place au travers de réunions régulières avec les chefs d'entreprises dans le but de sensibiliser ces derniers tout particulièrement à l'insertion des jeunes et la réinsertion des personnes de 45 ans et plus. Des visites d'entreprises de plus de quatre collaborateurs sont organisées. A ce sujet, il faut savoir que dans notre canton, "seules" environ 4500 entreprises sur les 9000 qui existent comptent plus de quatre employés. Enfin, le chef de département souhaite que puissent se tenir des états-généraux de l'emploi en automne 2013.

Comme le service de l'économie, le service de l'agriculture a vu un changement de son chef suite à un départ à la retraite. Les défis sont importants à relever et là aussi, le choix du nouveau chef s'est révélé particulièrement pertinent au vu notamment de ses grandes compétences et connaissances dans ce domaine ses capacités de décisions et son ancrage fort au Val-de-Ruz qui est un atout pour le dossier d'Evologia.

Pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires, qui a été doté d'un nouveau logiciel informatique, le chef de département est conscient des problèmes qu'une certaine rigidité de son responsable peut entraîner dans les domaines de l'agriculture et de la restauration notamment.

Au plan des modifications législatives, la loi d'appui au développement économique (LADE) qui a déjà fait l'objet de la procédure de consultation doit néanmoins être reprise sous l'égide du nouveau chef de service. Un de ses buts essentiels doit être d'offrir une porte d'entrée unique aux services cantonaux pour toutes les entreprises. En ce qui concerne la loi sur les heures d'ouverture des commerces, le chef du département se plaît à relever la bonne collaboration qui a régné avec le représentant des syndicats. La loi sur la police du commerce avance lentement en raison notamment des questions relevant d'un juridisme pointu au sein de la commission. Quant à la loi sur les chiens, elle est momentanément en stand by.

En conclusion, le chef du département relève avec satisfaction la bonne ambiance qui règne de façon générale au sein du DEC bien que celui-ci ait le plus souffert des restrictions financières qui ont affecté l'ensemble de l'administration neuchâteloise.

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 119,8 millions de francs, soit une amélioration de 7,9 millions de francs (-6,2%) par rapport au budget courant (127,7 millions de francs). Pour mémoire, le budget initial se montait lui à 110,4 millions de francs; la différence entre le budget initial et le budget courant (17,3 millions de francs) correspond aux crédits supplémentaires octroyés, moins les compensations; cet écart est dans une très large mesure lié au crédit supplémentaire de 16,5 millions de francs octroyés par le Grand Conseil au DEC (centre financier AVS/AI) en raison du report de la date d'entrée en vigueur de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS) et dont la compensation est à trouver au service de la santé publique du DSAS.

Les charges brutes enregistrent une diminution de 17 millions de francs (-5,0%) par rapport au budget courant; les revenus bruts enregistrent une diminution de 7,9 millions de francs (-6,2%).

A l'exception des amortissements, des dédommagements aux collectivités publiques et des attributions aux financements spéciaux, tous les domaines de charges sont en diminution par rapport au budget courant. Les principaux écarts, en termes absolus, concernent les subventions

accordées (-14,5 millions de francs, dont -7,4 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle), les biens, services et marchandises (-2,4 millions de francs) et les charges de personnel (-1,7 million de francs).

A l'exception des revenus des biens (+1,9 million de francs) et des impôts (+0,4 million de francs), tous les domaines de revenus sont en diminution par rapport au budget courant. La principale de ces diminutions vient des prélèvements aux fonds et réserves (-7,6 millions de francs).

3.8.1.2. Groupes de dépenses

Les principaux écarts se situent dans les groupes de rubriques suivants:

- Charges de personnel (-1,7 million de francs): l'écart se trouve principalement au service de l'emploi (-1,6 million de francs) car les engagements au sein de l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN) sont intervenus principalement au cours du 2^{ème} semestre. Par ailleurs, tous les engagements prévus n'ont pas été faits au 31 décembre 2012.
- Biens, services et marchandises (-2,4 millions de francs): l'écart est principalement dû au retard des travaux d'équipements du pôle Littoral ouest.
- Subventions accordées (-14,5 millions de francs). Les raisons sont multiples:
 - -2,5 millions de francs à la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) répartis entre les prestations complémentaires AI (-3,4 millions de francs), les allocations familiales sans activité lucratives (+0,7 million de francs) et les remises de cotisations (+0,3 million de francs);
 - -0,5 million au service des migrations (SMIG) pour les charges d'assistance pour les requérants d'asile et réfugiés;

3.8.1.3. Groupes de revenus

Les principaux écarts se situent dans les groupes de rubriques suivants:

- Impôts (+0,4 million de francs): il s'agit du premier revenu du Casino;
- Revenus des biens (+1,9 million de francs): ce montant représente des plus-values non budgétisées et liées à la vente de terrains au service de l'agriculture (SAGR) (+0,6 million de francs) et au service de l'économie (NECO) (+1,3 million de francs);
- Contributions (-1 million de francs): ce chiffre net est composé d'une diminution des émoluments au service et offices des poursuites et faillites (-1,6 million de francs) et de plusieurs augmentations de revenus au SMIG (+0,2 million de francs).

	Comptes	Budget	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2012	2012	2012	2011	C12 et B12		C12 et C11	
	en mios	initial	courant	en mios	en mios	%	en mios	%
Charges								
Charges de personnel	44,0	45,7	45,7	42,7	-1,7	-3,8	1,3	3,1
Biens, serv.& march.	11,1	10,1	11,6	9,8	-0,5	-4,3	1,4	14,2
Amortissements	3,8	3,6	3,6	3,9	0,2	5,3	-0,1	-3,3
Partis/contr. ss aff.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	-3,5	0,0	0,9
Dédomm. coll. publ.	0,6	0,5	0,6	0,4	0,0	1,2	0,2	38,7
Subv. accordées	140,0	124,7	143,1	134,0	-3,1	-2,1	6,0	4,5
Subv. redistribuées	77,7	79,3	79,3	79,0	-1,6	-2,1	-1,3	-1,7
Attr. fin. spéciaux	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	X	0,1	X
Imputations internes	16,8	16,4	16,4	15,7	0,4	2,5	1,1	7,2
Total	294,7	281,0	301,0	286,0	-6,2	-2,1	8,7	3,0
Revenus								
Impôts	-0,4	0,0	0,0	0,0	-0,4	X	-0,4	X
Patentes/Concessions	-2,9	-3,1	-3,1	-2,9	0,2	-7,9	0,1	-2,4
Revenus des biens	-1,2	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	106,8	-0,5	85,9
Contributions	-21,3	-22,5	-22,8	-19,5	1,5	-6,6	-1,8	9,1
Dédomm. coll. publ.	-0,8	-0,7	-0,8	-0,8	0,0	-4,9	0,0	0,5
Subventions acquises	-68,3	-62,7	-65,1	-59,5	-3,2	4,9	-8,8	14,8
Subv. à redistribuer	-77,7	-79,3	-79,3	-79,0	1,6	-2,1	1,3	-1,7
Prélèvements aux fonds et réserves	-2,1	-1,1	-1,2	-1,0	-0,9	75,0	-1,0	104,0
Imputations internes	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	0,0	-0,1	0,1	-13,3
Total	-174,9	-170,5	-173,3	-163,8	-1,6	0,9	-11,1	6,8
Charges nettes	119,8	110,4	127,6	122,2	-7,9	-6,2	-2,4	-2,0

Le tableau suivant présente les charges nettes par secteur puis par service. La principale baisse de charges nettes est imputable au secteur Emploi qui enregistre une diminution de 7,6 millions de francs par rapport au budget courant.

	CO 2012s	BU 2012t	BU 2012	CO2011	Diff. entre C12		Diff. entre C12	
	en mios	initial	courant	en mios	et B12		et C11	
	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
Secrétariat général	1,8	1,9	1,9	2,2	-0,1	-2,8	-0,3	-14,5
Secteur Economie et tourisme	5,3	3,8	3,8	10,6	1,5	40,9	-5,3	-50,1
Secteur Emploi	100,9	92,3	108,5	95,0	-7,6	-7,0	5,9	6,2
Secteur Agriculture et consommation	7,4	8,1	8,1	8,2	-0,8	-9,2	-0,8	-9,8
Secteur Migrations	4,3	4,3	5,3	6,2	-1,0	-18,1	-1,9	-30,0
Total	119,8	110,4	127,6	122,2	-7,9	-6,2	-2,4	-2,0

	CO 2012	BU 2012	BU 2012	CO 2011	Diff. C12 et		Différence entre	
	en mios	initial	courant	en mios	B12		C12 et C11	
	en mios	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
Secrétariat général	1,8	1,9	1,9	2,2	-0,1	-2,8	-0,3	-14,5
Serv. de la statistique	0,8	0,8	0,8	0,7	0,0	1,3	0,1	7,0
SSRT	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	X	-1,7	-100,0
Service de l'économie	9,2	9,3	9,2	13,9	-0,1	-0,9	-4,8	-34,3
Evologia	1,2	1,0	1,1	1,1	0,1	6,8	0,1	8,5
Serv. et offices poursuites et faillites	-5,5	-7,0	-7,0	-4,9	1,5	-21,9	-0,6	12,6
Off. registre commerce	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,0	-0,8	-0,1	24,4
Service de l'emploi	11,7	11,7	11,4	3,9	0,2	2,0	7,8	198,8
AVS/AI	89,3	80,6	97,1	89,4	-7,8	-8,1	-0,1	-0,2
Service de l'agriculture	5,6	6,1	6,1	6,1	-0,6	-9,3	-0,5	-8,5
SCAV	1,8	2,0	2,0	2,1	-0,2	-9,2	-0,3	-13,7
Service des migrations	3,4	3,4	4,5	5,2	-1,1	-24,2	-1,8	-35,1
Serv. cohésion multi.	1,0	0,9	0,8	1,0	0,1	13,9	0,0	-3,9
Total	119,8	110,4	127,6	122,2	-7,9	-6,2	-2,4	-2,0

Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs du département depuis 2007.

	CO 2012	CO 2011	CO 2010	CO 2009	CO 2008	CO 2007	Diff. entre C12 et C11	Diff.entre C12 et C07
Secrétariat général	5,00	5,50	5,50	5,50	6,50	7,20	-0,50	-2,20
Secteur Economie et tourisme								
Service de l'économie ^{1/2/5/7)}	19,20	17,90	22,50	27,90	20,20		1,30	19,20
Service de la statistique ⁷⁾	5,50	5,00					0,50	5,50
Service de promotion économique (jusqu'à fin 2007)						6,00		-6,00
Service des poursuites et faillites ¹⁾	56,30	57,70	56,70	53,70	52,80	58,90	-1,40	-2,60
Service du commerce et des patentes (jusqu'à fin 2007)						6,40		-6,40
Evologia	11,20	11,20	11,80	11,18	9,50	10,45		0,75
Secteur Emploi								
Service de l'emploi ^{3/4/8}	116,77	88,47	88,14	117,55	93,15	93,43	28,30	23,34
Service de surveillance et des relations du travail ⁴		26,40	27,50				-26,40	
Service de l'inspection & de la santé travail ³					7,60	9,00		-9,00
CNIP ⁶				33,00	36,40	35,20		-35,20
Secteur Agriculture et consommation								
Service de l'agriculture	23,06	22,72	22,62	22,78	21,52	21,43	0,34	1,63
Service de la consommation et aff. vétérinaires ⁵	37,15	41,80	38,85	33,85	40,55	32,84	-4,65	4,31
Secteur Migrations								
Service des migrations	86,26	80,66	74,68	76,50	65,15	64,24	5,60	22,02
Service de la cohésion multiculturelle	12,75	13,15	12,40	12,95	12,95	11,45	-0,40	1,30
Total	373,19	370,50	360,69	394,91	366,32	356,54	2,69	16,65
<i>Variation en %</i>							0,7%	4,7%

¹Transfert du registre du commerce au 1^{er} janvier 2008.

²Intégration de Développement économique Neuchâtel (DEN) Sàrl au 1^{er} janvier 2009.

³Transfert du service de l'inspection et de la santé au travail au 1^{er} janvier 2009.

⁴Création du service de surveillance et des relations du travail au 1^{er} janvier 2010.

⁵Transfert de l'office du commerce au 1^{er} janvier 2010.

⁶Autonomisation du CNIP au 1^{er} janvier 2010.

⁷Création du service de la statistique.

⁸Transfert du service de surveillance et des relations du travail au 1^{er} janvier 2012.

Les écarts principaux se situent au service de l'emploi (+1.9), au SCAV (-4.65) et au SMIG (+5.6).

3.8.1.4. Investissements

Les comptes bouclent avec des investissements nets de 2,8 millions de francs, soit 0,9 million de francs de plus que ce que prévoyait le budget (1,9 million de francs).

3.8.1.5. Fonds

Les tableaux suivants présentent l'évolution des charges et revenus par nature des fonds appartenant à l'Etat gérés par le DEC. Par rapport au budget courant, les comptes 2012 enregistrent une diminution de charges/revenus bruts de 10,7 millions de francs (-25,7%). Cette

diminution est principalement imputable aux subventions accordées du fonds pour l'intégration professionnelle et du fonds de promotions de l'économie:

- 7,4 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle (FIP), en raison de la suppression de la participation financière à la mesure destinée aux cantons à taux de chômage élevé (dès le 1^{er} avril 2011), d'une surestimation d'un transitoire (-2,9 millions de francs) ainsi que les effets de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance chômage - LACI et des placements moins élevés des personnes en emploi temporaires (-3,4 millions de francs);
- 3,97 millions de francs au fonds de promotion de l'économie, liés principalement aux subventions d'aide au développement économique pour la non réalisation en 2012 de projets (-2,1 millions de francs) et de modifications d'imputations comptables (-0,9 million de francs);

	Comptes 2012	Budget 2012 initial	Budget 2012 courant	Comptes 2011	Différence entre C12 et B12 courant		Différence entre C12 et C11	
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	<i>en mios</i>	%
Charges								
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	0,0	21,4
Biens, serv.& march.	3,3	5,2	5,2	0,5	-1,9	-36,0	2,8	508,5
Amortissements	0,6	0,5	0,5	0,5	0,0	4,4	0,0	2,4
Subv. accordées	21,8	29,0	33,3	31,9	-11,5	-34,5	-10,0	-31,5
Subv. redistribuées	1,3	1,7	1,7	1,3	-0,4	-24,3	0,0	1,0
Attr. fin. spéciaux	3,0	0,0	0,0	5,9	3,0	120937,0	-2,9	-48,6
Imputations internes	0,9	0,5	0,9	0,5	0,0	0,1	0,5	99,9
Total	30,9	36,9	41,6	40,6	-10,7	-25,7	-9,6	-23,7
Revenus								
Revenus des biens	-1,4	0,0	0,0	-5,9	-1,4	29506,2	4,5	-76,8
Contributions	-0,8	-0,3	-0,3	-0,8	-0,5	190,0	0,0	-5,0
Subventions acquises	-6,2	-9,9	-9,9	-11,0	3,7	-37,3	4,8	-43,6
Subv. à redistribuer	-1,3	-1,7	-1,7	-1,3	0,4	-24,3	0,0	1,0
Prél. fin. spéciaux	-6,9	-10,6	-15,4	-7,9	8,4	-55,0	1,0	-12,9
Imputations internes	-14,4	-14,4	-14,4	-13,7	0,0	0,0	-0,7	5,5
Total	-30,9	-36,9	-41,6	-40,6	10,7	-25,7	9,6	-23,7

	Comptes 2012		Budget 2012 initial		Budget 2012 courant		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>
Fonds pour l'intégration professionnelle	15,5	-15,5	19,8	-19,8	19,8	-19,8	22,1	-22,1
Fonds de promotion de l'économie	12,4	-12,4	13,5	-13,5	18,2	-18,2	14,8	-14,8
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,3	-0,3	0,4	-0,4	0,4	-0,4	0,5	-0,5
Fonds politique régionale	2,3	-2,3	2,9	-2,9	2,9	-2,9	2,8	-2,8
Fonds viticole	0,3	-0,3	0,3	-0,3	0,4	-0,4	0,3	-0,3
Total	30,9	-30,9	36,9	-36,9	41,7	-41,7	40,6	-40,6
	Différence entre C12 et B12 courant				Différence entre C12 et C11			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	%	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	%
Fonds pour l'intégration professionnelle	-4,3	4,3	-21,9	-21,9	-6,6	6,6	-30,0	-30,0
Fonds de promotion de l'économie	-5,8	5,8	-31,9	-31,9	-2,4	2,4	-16,1	-16,1
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,0	0,0	-3,8	-3,8	-0,1	0,1	-25,7	-25,7
Fonds politique régionale	-0,5	0,5	-18,7	-18,7	-0,5	0,5	-17,2	-17,2
Fonds viticole	0,0	0,0	-6,5	-6,5	0,0	0,0	0,1	0,1
Total	-10,7	10,7	-25,8	-25,8	-9,6	9,6	-23,7	-23,7

3.8.1.6. Examen de détail par service

Service de l'économie

En introduction, il est rappelé que le budget a été établi, dans le contexte du redressement des finances, avec un objectif élevé de réduction des charges; en d'autres termes, il s'agissait, pour le service de l'économie, de faire plus avec moins. Au final, les comptes bouclent en-dessous du budget courant, notamment au fonds de promotion de l'économie (-5,8 millions de francs). Les principaux écarts sont les suivants:

- *Équipements de terrains*: des travaux importants sont en cours sur le pôle de Boudry. L'écart (-1,8 million de francs) est lié au retard dans la réalisation de ces travaux.
- *Soutien à l'innovation*: des projets conventionnés pour un montant total de 800.000 francs ont été reportés compte tenu de la marche des affaires des entreprises. Pour mémoire, les subventions ne sont versées qu'une fois la dépense effectuée.
- *Projets en cours de négociation*: 1 million de francs de retard en raison d'un environnement international tendu et de l'incertitude qui prévaut sur les marchés, ce qui entraîne de moins en moins de visibilité pour les directions des entreprises et donc des reports de validations internes de projets.
- *Projets renégociés*: suite à la cession d'une "business-unit", une entreprise aidée au titre de la création d'emplois n'est plus éligible au soutien conventionné (-600.000 francs).
- *Autres charges*: afin de maintenir l'équilibre de l'actionnariat entre les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds et de l'Etat dans la perspective de l'augmentation du capital d'Aresa SA prévue en 2013, l'option a été prise de remplacer la subvention de 400.000 francs prévue en 2012 par une augmentation de la part du canton au capital-actions équivalente, émargeant au compte des investissements. L'amortissement de l'investissement émargera au FPEN.

Les objectifs principaux du service restent le renforcement des conditions-cadres, le soutien à l'innovation et l'amélioration des axes de communication, en lien avec les communes. Il est relevé que la politique en matière d'innovation est à la fois fédérale et cantonale; dans tous les cas, le transfert de technologie nécessitera des moyens.

La rapidité des décisions des entreprises, qu'elles soient dans le sens d'une accélération ou d'un ralentissement de leurs activités de développement, dépend de l'évolution de l'économie globale. Cela montre notamment que le fonctionnement basé sur une enveloppe annuelle pour apporter des appuis aux entreprises n'est plus adapté. En termes d'équipement ou d'innovation par exemple, le service de l'économie a besoin de crédits-cadres s'étendant sur plusieurs années.

En réponse à une question de la sous-commission concernant la probable suppression des fonds, *il est mentionné que des travaux sont actuellement en cours avec le service financier. Ces réflexions portent notamment sur la problématique de l'acquisition et de l'équipement des terrains ainsi que sur l'octroi d'un crédit-cadre pluriannuel.*

Service des poursuites et des faillites

Les émoluments n'ont pas atteint les montants prévus au budget. L'exercice 2012 est toutefois sensiblement meilleur que l'exercice 2011, ce dernier ayant été péjoré par une mutation informatique et l'introduction des nouvelles normes fédérales e-LP; pour mémoire, le projet e-LP a permis de créer l'infrastructure technico-organisationnelle grâce à laquelle les créanciers et toute personne intéressée peuvent déposer par voie électronique une réquisition de poursuite. Une nouvelle fonctionnalité est encore à l'étude pour proposer aussi la délivrance d'un extrait du registre des poursuites auprès de l'office compétent (en fonction du domicile du débiteur). La baisse des volumes enregistrée en 2011 n'a été que partiellement rattrapée en 2012. Le solde du rattrapage interviendra en 2013; en l'état, les objectifs 2013 sont réalistes, la tendance restant haussière.

Il est mentionné que le produit des liquidations n'est comptabilisé qu'au moment de la liquidation elle-même. Par ailleurs, seuls 8% des émoluments proviennent des faillites, les autres 92% provenant des poursuites. Une légère diminution des faillites a été enregistrée en 2012; par ailleurs, il est relevé que de nombreuses faillites sont déficitaires (voir la rubrique 319205 Frais irrécupérable). En cas de faillite, le produit est réparti dans l'ordre suivant: 100% des frais, puis 100% des créanciers gagistes, puis 100% de chaque classe en commençant par la première (salaires), les moyens à disposition fixant évidemment la limite des remboursements.

Il est répondu à la demande d'un commissaire qu'un accusé de réception de la production d'un créancier n'est délivré que sur demande de celui-ci. La sous-commission souhaite que cette information figure de manière explicite sur le formulaire de production.

Service de l'emploi

Au fonds de l'intégration professionnelle, la rubrique 366533 "Mesures chômeurs en fin de droit" boucle avec un écart de -3,1 millions de francs par rapport au budget. Cette diminution est due principalement aux conséquences de la révision de la LACI entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 dont l'impact a été inférieur aux prévisions. Actuellement, les placements se limitent dans la majeure partie des cas à 6 mois, sans prolongation supplémentaire de 6 mois comme par le passé pour permettre l'ouverture d'un nouveau droit au chômage. L'objectif est d'augmenter le nombre des bénéficiaires plutôt que la durée des placements. La prolongation de la durée des mesures pourrait être envisagée à l'avenir. Pour information, les charges de cette rubrique sont composées de salaires des personnes placées pour 6,3 millions de francs et du coût des programmes pour 1,7 million de francs.

S'agissant du taux de retour à l'emploi, il est mentionné qu'un projet d'optimisation des programmes est en cours. Avec les anciens programmes, le taux ne dépassait parfois pas les 10%. Avec les programmes réformés et optimisés, dotés de structures professionnelles et de modules de formation correspondant aux besoins des entreprises ce taux peut atteindre 60%. Le projet d'optimisation concerne 17 programmes; le calendrier est le suivant: 1/3 des programmes en 2012, 1/3 en 2013 et 1/3 en 2014.

Les coûts des programmes pris en charge étaient, en 2012, de 60 francs par jour et par personne. Dès 2013, ces coûts seront de 60 francs pour les programmes socioprofessionnels et de 90 francs pour les ateliers professionnels, ces derniers programmes nécessitant des compétences techniques supérieures. Le coût pour les programmes socioprofessionnels (60 francs) est le même que pour les programmes de la collaboration interinstitutionnelle (CII).

Les moyens octroyés aux programmes vont dépendre des personnes placées. Au sein d'un même programme, les financements peuvent émaner du SECO, du fonds d'intégration professionnelle, du service de l'action sociale ou de l'office AI.

Un membre de la sous-commission relève que le service de l'emploi reste un service qui suscite des réactions, tant positives que négatives. Les réactions sont souvent tranchées. Par ailleurs, comme mentionné en page 48 du rapport de gestion, le taux de rotation des collaborateurs est élevé. En réponse, la cheffe de service rappelle que le service compte au total 132 collaborateurs et précise que, sur les 16 départs enregistrés, trois sont liés à des départs à la retraite et deux autres à la fin d'anciens contentieux RH. Ce chiffre, qui est important, est lié aux modifications en profondeur des structures. Les longues vacances de fonctions clefs ont par ailleurs conduit certains collaborateurs à étendre leur sphère de liberté. Il est aujourd'hui nécessaire de fédérer les gens, de les réaligner sur le but. A ce titre, le projet ProEntreprises est productif et les projets Profiling et Appui sont en cours. Il est par contre illusoire de vouloir aller trop vite; il est nécessaire de laisser du temps pour la mise en œuvre des réformes. Les premiers résultats, notamment les indicateurs du SECO 2012 nettement meilleurs que pour 2011, tendent à prouver que le service est sur la bonne voie, même si le taux de chômage reste élevé. Il n'est pas prévu de faire une enquête de satisfaction auprès de collaborateurs tant que les réformes sont en cours.

Le chef du département précise que les retours des partenaires (entreprises, CNCI) concernant les réformes entreprises sont positifs, en particulier pour ce qui relève de la professionnalisation de l'ORPN implanté sur trois antennes que sont Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet. La question du calcul du taux de chômage est en discussion au niveau fédéral. Dans d'autres cantons, les bénéficiaires de l'action sociale sont sortis des statistiques du chômage; le taux de chômage est dès lors sous-évalué, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel. Selon ce système, le taux de chômage neuchâtelois serait d'environ 0,7% inférieur.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

En introduction, il est relevé que, globalement, les comptes sont meilleurs que le budget. Par contre, de nombreuses modifications sont intervenues entre les rubriques. Dès lors, les différences apparaissent moins entre les comptes 2011 et 2012 qu'entre le budget et les comptes 2012. Les recettes au titre de la police du commerce augmentent et augmenteront encore fortement du fait de l'encaissement de la part cantonale à l'impôt sur les maisons de jeu. La révision de la loi sur la police du commerce et de la loi sur les établissements publics engendrera d'autres variations importantes en 2013 et 2014. Au niveau des revenus, il est précisé que les émoluments prévus en 2012 concernant l'éradication de la diarrhée virale bovine (DVB) seront

comptabilisés en 2013. Par ailleurs, l'ouverture du casino a permis de comptabiliser, en transitoire, un montant de 360.000 francs correspondant à la part du canton au produit brut des jeux.

L'augmentation des charges de la rubrique 318000 "Mandats, expertises, études" est liée au séquestre de 10 chevaux suite à de mauvais traitements. Si la décision devient exécutoire, ces charges pourront être refacturées au propriétaire; dans le cas contraire, elles resteront à la charge de l'Etat. Il est relevé que ce séquestre remonte à février 2010. La procédure de recours est pendante au département.

La diminution de la rubrique 410200 "Établissements publics" est due à la baisse des chiffres d'affaires liée notamment à la fermeture d'établissements dont le nombre est passé de 1015 en 2011 à 992 en 2012. Avec un taux de rotation de 30%, la situation reste précaire.

Service de l'agriculture

La sous-commission de gestion et des finances salue l'entrée en fonction de M. Pierre-Ivan Guyot, chef du service de l'agriculture depuis le 1^{er} janvier 2013. Même si son expérience de l'exercice 2012 est limitée, ce dernier relève la bonne maîtrise des comptes

Au niveau des charges de personnel (rubrique 301000), il est précisé que l'engagement d'un ingénieur en géomatique correspond au remplacement à une même fonction.

S'agissant des salaires occasionnels (rubrique 301010), il est précisé que les charges à l'origine de l'augmentation observée émergeaient précédemment aux charges de personnel (rubrique 301000).

La perte sur débiteur provient de l'aboutissement d'un contentieux avec un ancien fermier qui n'a pas honoré le remboursement d'un prêt lié à un crédit d'investissement.

Evologia

À son entrée en fonction, le nouveau chef du service de l'agriculture a été positivement surpris en découvrant Evologia. Le personnel est motivé et les enjeux importants. Les premiers contacts avec la commune de Val-de-Ruz sont également positifs. Il existe 40 à 50 places de véritable réinsertion professionnelle (et non de simple occupation) en lien avec le service de l'emploi.

S'agissant de l'assainissement énergétique des bâtiments, compte tenu de la disponibilité des crédits européens (projet Solution Concerto) jusqu'à fin 2014, la sous-commission observe que rien n'a été fait jusqu'en 2012 et que rien ne figure au budget 2013; elle demande à ce que les projets soient priorisés si des possibilités d'investissements se libèrent, compte tenu de la possibilité de subventionnement européen de 26% des coûts. De plus, elle s'inquiète de savoir si l'investissement doit être intégralement réalisé pour pouvoir toucher les subventions. En réponse, il est mentionné qu'une visite avec l'architecte cantonal est d'ores et déjà agendée et qu'une priorisation des bâtiments à assainir sera effectuée.

En ce qui concerne le Mycorama, ce bâtiment est géré par le NECO. Plusieurs intéressés se sont manifestés dont en particulier une entreprise horlogère. De plus, la commune de Val-de-Ruz possède un droit de préemption et a manifesté son intérêt à ce jour pour une utilisation muséographique. Actuellement le bâtiment est vide à l'exception d'expositions temporaires. Dans tous les cas, des investissements sont nécessaires en cas d'occupation par une entreprise ou des bureaux.

Service des migrations

En introduction, le chef du service des migrations informe la sous-commission que, suite aux événements récents (ouverture d'une procédure pénale à l'encontre de 5 agents de sécurité et de 3 collaborateurs du service), les collaborateurs du centre d'accueil de Perreux (10 collaborateurs) sont très affectés, tout comme les collaborateurs du service. Le sentiment général qui prévaut est celui d'être sali, sans raison. Aujourd'hui, il est difficile de dire que l'on travaille pour le service des migrations.

Dans l'attente des résultats des enquêtes pénale et administrative en cours, des solutions sont recherchées pour assurer le bon fonctionnement du centre.

S'agissant du traitement différencié des collaborateurs poursuivis, le chef du département précise qu'il est lié aux différences d'intensité quant aux griefs formulés.

S'agissant des comptes, il est relevé que ceux-ci bouclent mieux que le budget courant. L'ouverture des Pradières a permis de réduire le nombre des requérants attribués au canton d'une centaine. Cette réduction a un impact tant sur les charges (surtout sur les charges variables) que sur les revenus.

L'écart constaté à la rubrique 330010 "Pertes sur débiteurs" est lié à la facturation d'émoluments à des personnes étrangères qui souhaitent venir étudier en Suisse. Suite à une décision négative, celles-ci n'honorent souvent pas leurs factures. Le résultat est toutefois neutre pour l'Etat, la perte sur débiteurs étant compensée par les émoluments facturés; par contre, le coût de production de la prestation reste à la charge de l'Etat.

En réponse à la question d'un commissaire, *le chef de service indique que, s'agissant des mesures de détention administrative de plus de 72 heures ordonnées par le service des migrations en 2012, six personnes ont été placées en détention longue durée à Frambois pour un total de 254 jours, soit une moyenne de 42,33 jours par personne.*

3.8.1.7. Conclusions

La sous-commission, qui a siégé pour la dernière fois dans sa présente composition, tient à remercier le chef du département, son secrétaire général, sa responsable financière ainsi que les chefs de services, et leurs adjoints qui l'ont fait bénéficier de leurs explications, suggestions et propositions dans le cadre de la séance d'analyse des comptes du département de l'économie.

Elle se réjouit de la bonne tenue des objectifs budgétaires qui avaient été fixés tout en observant que les efforts financiers exigés depuis quelques années devront à l'avenir être mieux répartis entre les départements et tenir mieux compte des services dont la marge de manœuvre est quasi inexistante.

3.8.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

3.8.2.1. Généralités

La sous-commission a poursuivi sa tâche de visite de services au cours de l'année 2012. Elle a rencontré le service de l'économie (NECO) en mai et le compte-rendu y relatif figure dans le rapport de la CGF à l'appui du budget 2012.

3.8.2.2. Services visités

Pour mémoire, le compte-rendu des visites effectuées en 2012 figure dans le rapport de la sous-commission relatif au budget 2013.

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

Le 7 février 2013, la sous-commission a visité la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a rencontré à cette occasion Messieurs Pierre-Yves Schreyer, directeur, Laurent Virag, responsable du secteur perception et allocations et Stéphane Bobillier, responsable du secteur rentes et prestations.

La CCNC est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Elle est rattachée au DEC et a pour mission avant tout d'encaisser des cotisations alors que l'office AI (OAI) a pour tâche prioritaire d'assurer l'insertion et la réinsertion des assurés. C'est pour ces principes liés étroitement à l'économie que la CCNC et l'OAI sont rattachés au DEC et non pas au DSAS.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la CCNC est gérée de manière indépendante et n'est plus liée administrativement à l'Etat. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une commission de gestion, présidée par le chef du DEC et constituée de représentants d'employeurs et d'employés qui lui sont affiliés. Cette nouvelle méthode de gestion, dont la création a été reprise sur le modèle du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC et de conseiller la direction dans certains domaines. Ses compétences sont réglées au travers d'un règlement. Dans tous les cas, la question de cette commission de gestion sera reprise dans la réflexion générale que mène le Conseil d'Etat sur la gouvernance des partenariats.

La CCNC n'est pas soumise au contrôle du CCFI (Etat) mais d'une fiduciaire externe, en l'occurrence PWC agréée obligatoirement par l'OFAS. Deux contrôles de révision ont lieu par année et par caisse, l'un porte sur les dispositions d'application, l'autre porte sur la clôture et le bouclage des comptes.

Les domaines d'activités de la CCNC recouvrent essentiellement les assurances du 1^{er} pilier (AVS et AI, y compris les prestations complémentaires), la surveillance de l'affiliation obligatoire des entreprises à la LPP et la LAA, auxquelles s'ajoutent les allocations familiales au travers de la

caisse ALFA qui est aussi une institution autonome de droit public, gérée par la CCNC et dotée d'une commission de gestion et de surveillance du Conseil d'Etat au travers du DEC. On relèvera que la gestion des prestations complémentaires par la CCNC se fait sur mandat de l'Etat ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons.

La CCNC est locataire de locaux, propriétés de la caisse cantonale d'allocations familiales et sise à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 28-30. Cette dernière est également propriétaire de bâtiments locatifs à Cortaillod. Elle investira prochainement à la Chaux-de-Fonds dans le quartier de la gare (Espace Le Corbusier). Ces locaux seront loués par l'OAI qui est logé actuellement à Espacité.

Les placements de la caisse sont soumis à un règlement interne qui prévoit un maximum de 20% d'actifs immobilisés dans la pierre. Ce règlement devra être revu dans la perspective de l'investissement susmentionné.

Il existe une centaine de caisses de compensation en Suisse. Les flux financiers entre les différents acteurs (entreprises, travailleurs, autres, rentiers, centrale de compensation, ..) se chiffrent à plusieurs centaines de millions de francs par an. Schématiquement, comme les autres caisses, la CCNC encaisse les cotisations auprès de ses affiliés pour les reverser au Fonds de compensation AVS/AI. De ce dernier, elle reçoit les montants nécessaires au versement des prestations AVS/AI de ses rentiers. Pour les prestations complémentaires, les bénéficiaires sont les rentiers AVS/AI dans le besoin mais le financement n'est assuré que par la Confédération et les cantons.

En ce qui concerne la caisse ALFA, les cotisations ne proviennent que des employeurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les personnes sans activité lucrative sont affiliées et depuis le 1^{er} janvier 2013 il en est de même des indépendants.

Le statut des caisses est soit public, soit privé ou encore de nature interprofessionnelle. Le taux d'autofinancement de la CCNC est de 50%, alors que des taux d'autofinancement peuvent être supérieurs à 100% dans d'autres caisses de compensation AVS (caisse des banques, Médisuisse, ...). Il faut relever toutefois que les caisses privées et interprofessionnelles peuvent refuser des affiliés, alors que les caisses publiques ont un rôle supplétif et de ce fait elles doivent accepter tous les affiliés. Conséquence: le contentieux AVS de la CCNC se monte à près de 20 millions de francs. Il existe aussi une différence entre les caisses de compensation AVS en ce qui concerne le taux de contribution aux frais d'administration. Pour la CCNC, le taux pratiqué pour les employeurs se monte à 1,8% sur les cotisations encaissées, et il correspond à la moyenne suisse. Les placements évoqués plus haut sont partiellement liés au bénéfice sur les frais d'administration.

Au chapitre du contrôle externe, il y a deux réviseurs AVS disposant d'une formation de base et d'experts pour réviseurs AVS et SUVA. Cette dotation est suffisante eu égard au nombre de contrôles que doit opérer la CCNC qui collabore également dans ce domaine avec la SUVA. Ces postes ne sont pas autofinancés. Les contrôles sont effectués sur la base de l'évaluation des risques. De plus, un contrôleur en matière de prestations complémentaires travaille majoritairement sur dossiers et parfois à l'extérieur. Ce poste est entièrement autofinancé par les restitutions demandées sur des prestations indûment touchées par des bénéficiaires de PC et par les différentes démarches entreprises dans le cadre du suivi de successions par exemple. Un poste à plein temps suffit à cette tâche. Il agit de manière transversale en relation notamment avec le service des droits de mutation, le service des contributions, le service de l'action sociale, et les communes, etc.

L'effectif de la CCNC se monte à 57,7 EPT pour 76 collaborateurs dont 4 apprentis (apprentissage de commerce avec spécialisation AVS).

Au chapitre de l'informatique, on relèvera qu'en Suisse, il n'y a pas de système unique, contrairement par exemple au domaine du chômage. L'organisation est basée sur des pools informatiques. La Confédération ne souhaite pas unifier le tout et chaque caisse est libre de choisir son propre système. La CCNC collabore avec la caisse cantonale de Berne (projet NIL "Neue Informatik Lösung") ainsi que d'autres caisses partenaires telles que les caisses Coop, Migros, la caisse cantonale de Genève et bientôt celle du canton d'Uri. La collaboration avec le SIEN qui héberge toute l'infrastructure informatique de la CCNC (une trentaine de serveurs) et agit comme centre de calcul fonctionne très bien.

Au 31 décembre 2011, la CCNC comptait près de 25.000 affiliés (indépendants, employeurs, personnes sans activité lucrative, étudiants). Cette même année, elle a facturé pour environ 350 millions de francs en cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA. Quant aux prestations qu'elle a versées, elles se montent à 396.729 millions de francs pour 19.369 rentes AVS, 105.386 millions de francs

pour 5908 rentes AI ainsi que 7711 millions de francs de rentes APG et 7557 millions de francs pour les allocations maternité. Dès 2012, la caisse d'allocations familiales facture également la contribution prévue par la loi sur l'accueil des enfants. Enfin, la CCNC gère près de 400.000 comptes individuels AVS.

Pour revenir au chapitre des prestations complémentaires, on constate que celles-ci sont en constante augmentation alors que l'introduction de la LPP aurait dû entraîner une baisse de ce nombre. Le problème est lié par exemple au fait que certaines personnes au chômage ont été incitées à retirer leur deuxième pilier pour se mettre à leur compte dans des domaines sans perspectives. De plus, la structure de versement de ces prestations complémentaires rend très difficile la budgétisation de leur montant annuel. Tout d'abord, il faut savoir que le versement des rentes AVS incombe à la Caisse de compensation du dernier employeur de l'assuré alors que le versement des prestations complémentaires AVS doit être assuré par le canton de domicile du bénéficiaire, en l'occurrence la CCNC. De plus, pour les personnes à domicile, les prestations complémentaires qui sont versées aux bénéficiaires pour leur permettre d'atteindre le montant des dépenses reconnues fixées par la Confédération (identiques pour tous les cantons) sont assumées pour les 3/8^e par le canton et pour les 5/8^e par la Confédération. En revanche, pour les personnes pensionnaires de homes, le surplus des frais de home est assumé par le canton seul, tout comme c'est le cas pour les frais médicaux

Dès lors, avec près de 2000 personnes placées dans les homes (pour près de 5500 à domicile), il est extrêmement difficile de définir le montant à faire figurer au budget de l'Etat. En 2011, l'Etat a versé pour les prestations complémentaires 86,50 millions de francs, la Confédération 31,12 millions de francs alors que les frais de fonctionnement de la CCNC pour ces PC se montaient à 1,79 millions de francs.

Enfin, pour revenir au domaine des allocations familiales, si jusqu'à fin 2008, la loi cantonale permettait la création d'un fonds de péréquation à la demande de caisses déficitaires, le nouveau droit, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, ne le prévoit plus, contrairement au canton du Jura par exemple qui l'a introduit dans sa législation. A l'heure actuelle seuls neuf cantons en Suisse ne comptent pas de système de compensation des charges (ZH, BE, GL, BS, AR, AI, AG, TG, NE). De son côté, Genève connaît un régime particulier puisque chaque année le Conseil d'Etat fixe et impose à toutes les caisses d'allocations familiales exerçant une activité sur son territoire un taux de cotisation aux allocations familiales selon un principe identique à celui connu dans l'AVS.

3.8.2.3. Motions et postulats

La sous-commission a reçu la liste des motions et postulats relevant du DEC. Elle n'a cependant pas eu le temps de l'examiner.

3.8.2.4. Conclusions

La sous-commission attend avec intérêt de voir comment fonctionneront les futures commissions de gestion et des finances séparées dès le début de la prochaine législature.

3.9. Département de l'éducation, de la culture et des sports

3.9.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

3.9.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion et des finances du département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) s'est réunie le vendredi 15 février 2013 au Château de Neuchâtel. Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi était accompagné du secrétaire général et du responsable financier, les chefs de service se tenant, comme à l'accoutumée, à disposition pour répondre à la demande aux questions posant problème.

Le rapport du DECS concernant les comptes de l'exercice 2012 se révèle une nouvelle fois très complet et apporte l'information attendue par les commissaires.

Le conseiller d'Etat et les commissaires remercient le secrétaire général et le responsable financier de leur travail précis qui leur permet d'aller directement à l'essentiel.

3.9.1.2. Groupes de dépenses

Selon le rapport des comptes 2012 du DECS, ce dernier présente des résultats meilleurs que le budget. Cela est dû à une bonne gestion des différents services qui ont réussi à maîtriser les coûts, voire à les diminuer. Le train de réformes mis en place au DECS ainsi que les mesures structurelles prises depuis 2009, continuent de contribuer de manière notable à l'amélioration du résultat des comptes 2012.

Chiffres clés:

- Le résultat des comptes 2012 est meilleur de 8,093 millions de francs par rapport au budget, soit un écart de -2% entre budget et comptes ("total charges nettes" dans le tableau ci-dessous).
- Les charges sont maîtrisées et inférieures au budget à hauteur de 397.000 francs (-0,1%).
- Les revenus sont supérieurs au budget à hauteur de 7,696 millions de francs (+7%).

	C 2012	B 2012	KCHF	%	C 2011	C 2010	C 2009	C 2008
Charges du compte de fonctionnement par nature								
30 Charges de personnel	172.741	178.213	-5.472	-3,1	172.960	170.205	172.159	168.737
31 Biens, services et marchandises	40.645	39.011	1.634	4,2	40.030	36.119	34.042	30.405
33 Amortissements	24.983	19.216	5.767	30,0	17.597	26.723	24.121	27.789
35 Dédommagements à des collectivités	73.845	75.252	-1.407	-1,9	76.559	74.298	67.275	60.588
36 Subventions accordées	195.336	196.196	-860	-0,4	189.898	182.933	186.594	192.098
37 Subventions redistribuées	858	690	168	24,3	689	2.477	845	174
38 Attributions aux financements spéciaux	0	0	0	Non défini	129	15.223	5.666	223
39 Imputations internes	9.374	9.601	-227	-2,4	8.569	8.174	7.530	7.344
3 Total des charges	517.782	518.179	-397	-0,1	506.431	516.152	498.232	487.358
Revenus du compte de fonctionnement par nature								
42 Revenus des biens	9.601	1.438	8.163	567,7	2.295	2.323	658	792
43 Contributions	28.927	30.147	-1.220	-4,0	29.505	29.879	27.309	22.607
45 Dédommagement de collectivités	30.542	28.318	2.224	7,9	31.735	30.397	31.392	27.836
46 Subventions acquises	44.183	43.488	695	1,6	40.911	42.804	39.971	44.889
47 Subventions à redistribuer	858	690	168	24,3	689	2.477	845	173
48 Prélèvement aux financements spéciaux	232	1.686	-1.454	-86,2	12.383	3.345	937	46
49 Imputations internes	3.545	4.425	-880	-19,9	3.170	3.427	3.289	3.114
4 Total des revenus	117.888	110.192	7.696	7,0	120.688	114.652	104.401	99.457
Charges nettes	399.894	407.987	-8.093	-2,0	385.743	401.500	393.831	387.901

31 Charges de personnel (-5,472 millions de francs)

Notre défi pour l'établissement des prochains budgets sera de pouvoir mieux budgétiser les charges de personnel, notamment celles concernant les salaires des enseignants dans les écoles cantonales. En effet, les estimations faites en la matière dépendent de divers facteurs (prévisions à moyen terme, nombre d'étudiants, développement de la formation duale). Des démarches sont en cours dans le développement d'outils de gestion qui devront permettre à un affinage des estimations futures.

32 Biens, services et marchandises (+1,634 million de francs)

Le crédit supplémentaire obtenu lié à l'orthophonie (+2,5 millions de francs) est plutôt bien amorti sur l'ensemble du département.

33 Amortissement (+5,767 millions de francs)

L'écart s'explique par une écriture extraordinaire au CPMB liée au transfert des bâtiments à la fondation en charge de la rénovation pour un montant de +8,1 millions de francs, diminué d'un

amortissement non comptabilisé (-2 millions de francs) sur la vente de la Cité Universitaire qui ne s'est pas réalisée.

35 Dédommagement à des collectivités (-1,407 million de francs)

Ce groupe de charges est principalement influencé par les effectifs des étudiants faisant leurs études sur sol neuchâtelois. Des variations plus ou moins importantes peuvent être relevées par rapport à des budgets estimés selon les éléments connus à ce moment-là.

36 Subventions accordées (-0,860 million de francs)

La variation précitée est principalement due à la révision du calendrier de l'octroi d'un financement renouvelable au CSEM selon rapport 12.018.

37 Subventions redistribuées (+0,168 million de francs)

On retrouve le même écart au niveau des recettes, par conséquent l'effet est nul sur les comptes de fonctionnement du département.

39 Imputations internes (-0,227 million de francs)

L'écart est principalement dû à un reclassement comptable de certaines charges, notamment entre le SFPO et le fonds pour la formation et l'intégration des jeunes dans le lequel sont désormais comptabilisés l'ensemble des coûts liés au case management.

Vue d'ensemble par centres financiers:

Comptes de fonctionnement 2012

Rubrique	Libellé	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart	%
6010	Secrétariat général	2.046.840,60	2.082.621,00	-35.780,40	-1,72
6012	Constructions scolaires	95.810,65	134.200,00	-38.389,35	-28,61
6014	Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	337.705,85	333.980,00	3.725,85	1,12
6200	Service de l'enseignement obligatoire	88.780.785,10	87.816.074,00	964.711,10	1,10
6202	Office de l'enseignement spécialisé	36.024.518,64	33.245.937,00	2.778.581,64	8,36
6013	Bureau de l'informatique scolaire	3.645.030,54	3.724.785,00	-79.754,46	-2,14
6504	Centre de psychomotricité	706.516,55	636.554,00	69.962,55	10,99
6330	Service des formations postobligatoires et de l'orientation	43.622.348,21	46.826.174,00	-3.203.825,79	-6,84
6252	Lycée Denis-de-Rougemont	13.626.088,12	14.505.068,00	-878.979,88	-6,06
6253	Lycée Blaise-Cendrars	9.426.473,02	9.678.622,00	-252.148,98	-2,61
6257	Lycée Blaise-Cendrars - Projets	0,00	0,00	0,00	Non défini
6255	Lycée Jean-Piaget	22.089.714,94	23.149.530,00	-1.059.815,06	-4,58
6256	Lycée Jean-Piaget - Projets	0,00	0,00	0,00	Non défini
6302	CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	2.008.288,41	2.739.953,00	-731.664,59	-26,70
6303	CPMB-Projets, Centre form. métiers bât.	0,00	0,00	0,00	Non défini
6309	CPLN, Centre form. prof. Littoral	25.480.847,42	26.316.588,00	-835.740,58	-3,18
6312	CPLN-Projets, Centre form. prof. Littoral	0,00	0,00	0,00	Non défini
6310	CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	38.607.704,03	39.970.670,00	-1.362.965,97	-3,41
6311	CIFOM-Projets, Centre form. Montagnes	0,00	0,00	0,00	Non défini
6308	Formations HES	34.472.552,65	35.311.565,00	-839.012,35	-2,38
6400	Université	43.275.462,30	43.287.189,00	-11.726,70	-0,03
6375	Cité universitaire	99.448,15	200.700,00	-101.251,85	-50,45
6700	Service des sports	955.731,50	967.339,00	-11.607,50	-1,20
6701	Camps de sports	54.772,57	-15.869,00	70.641,57	-445,15
6702	Jeunesse et sport	22.298,75	64.600,00	-42.301,25	-65,48
6550	Service des affaires culturelles	5.453.949,55	5.440.604,00	13.345,55	0,25
6553	Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	6.491.304,90	6.741.998,00	-250.693,10	-3,72
6600	Office de protection monuments et sites	1.651.606,81	1.621.740,00	29.866,81	1,84
6650	Office d'archéologie	1.441.397,23	1.486.663,00	-45.265,77	-3,04
6651	Parc et musée d'archéologie	1.803.869,94	1.711.608,00	92.261,94	5,39
6652	Archéologie, fouilles A5	0,00	0,00	0,00	Non défini
6670	Office des archives	753.691,76	792.749,00	-39.057,24	-4,93
	Sous-total 1	382.974.758,19	388.771.642,00	-5.796.883,81	-1,49
<i>Amortissements patrimoine administratif et financier</i>		<i>16'920'779,08</i>	<i>19'216'040,00</i>	<i>-2.295.260,92</i>	<i>-11,94</i>
	Sous-total 2	399'895'537,27	407'987'682,00	-8.092.144,73	-1,98
	<i>Constitution droit de superficie CPMB</i>	<i>8'062'235,25</i>	<i>0,00</i>	<i>8.062.235,25</i>	Non défini
	<i>Constitution d'un prêt à la fondation BNMB</i>	<i>-8'063'580,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-8.063.580,00</i>	Non défini
	TOTAL charges nettes	399'894'192,52	407'987'682,00	-8.093.489,48	-1,98

Commentaires particuliers par centres financiers

Secrétariat général

L'écart s'explique principalement en raison de coûts plus faibles que prévus dans le domaine des Conférences des directeurs de l'instruction publique (CDIP + CIIP). La facture pour les droits d'auteur de la CDIP a été plus basse que budgétisée. Le coût de la conférence plénière 2012, qui s'est déroulée à Neuchâtel, a été moins élevé que prévu et le transitoire 2011 n'a pas dû être utilisé.

Il s'explique également par une demande de subvention en moins dans le domaine des constructions scolaires.

À la demande d'un commissaire qui s'étonne du résultat des comptes du poste 31 "Biens, services et marchandises", *il lui est répondu qu'il doit se référer aux postes 490302 et 490800 pour comprendre l'écart financier.*

Enseignement obligatoire

Le million de francs de plus aux comptes comparativement au budget s'explique globalement par une estimation trop basse du nombre de classes, par quelques coûts supplémentaires liés à l'introduction d'HarmoS et par des charges supplémentaires liées à l'introduction de la régionalisation de l'école obligatoire.

Un commissaire s'étonne du montant de la rubrique 319625 "Epreuves cantonales d'orientation". *Le conseiller d'Etat lui répond que les épreuves d'orientation vont subsister pour le français et les mathématiques à titre indicatif et que le montant de cette ligne budgétaire sera maintenu à l'avenir.*

Enseignement spécialisé (OES)

La hausse des coûts dans le domaine de l'orthophonie devrait désormais être maîtrisée (pour rappel un crédit supplémentaire de 2,5 millions de francs a dû être demandé en 2012). En effet, après plusieurs mois de travaux dans un climat très constructif, le DECS et les orthophonistes indépendantes, représentées par le Centre des orthophonistes-logopédistes indépendants neuchâtelois (COLIN), ont signé une nouvelle convention tarifaire. Elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

En revanche, la situation est plus compliquée en ce qui concerne la budgétisation des frais liés aux institutions OES (ex: AI). Une analyse est en cours, en collaboration avec les institutions, pour améliorer la gouvernance et le pilotage financier des attributions aux écoles spécialisées que sont les Perce-Neige, le CERAS et le Centre pédagogique de Malvilliers.

Le poste 318626 "Honoraires orthophonie ambulatoire" devrait être maîtrisé à l'avenir au vu de la convention élaborée avec les praticiens et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Le conseiller d'Etat fait remarquer que des augmentations du budget sont à prévoir au centre des Perce-Neige. En effet il a été impossible d'estimer les coûts au vu d'une comptabilité établie trop tardivement. Le budget 2013 se fait sur les comptes 2010! Une amélioration administrative et structurelle est mise en place pour remédier à ce problème. Notons déjà que la ligne de crédit 2013 sera insuffisante.

L'école commence à 4 ans, les besoins vont augmenter et un commissaire rappelle que 20 nouveaux pensionnaires sont enregistrés chaque année.

À noter encore que le nombre d'enfants scolarisés hors canton a été plus important que prévu (3 situations de plus).

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Les écarts dans le service des formations post-obligatoire s'expliquent pour une bonne partie par la difficulté de budgétiser les contributions et subventions aux collectivités publiques en fonction du nombre d'étudiants sur sol neuchâtelois ou qui étudient dans d'autres cantons (AHES, AEP, AESS).

L'autre explication concerne les traitements du personnel de l'office d'insertion des jeunes de moins de 30 ans qui ont été directement imputés au centre financier correspondant, soit le fonds de formation et d'insertion des jeunes. Cet écart est donc purement technique.

Une autre explication de l'écart de cette rubrique du SFPO concerne le transfert du Comlab au CSEM qui a pris du retard en raison du déménagement retardé de Colibrys.

Il faut également signaler l'existence d'écarts importants au niveau des recettes concernant les subventions fédérales, qui ont été plus importantes que prévu; la même remarque vaut aussi pour les subventions fédérales comptabilisées dans les centres professionnels.

Aux interrogations de deux commissaires, *le conseiller d'Etat confirme l'extension de l'enseignement dual et la stabilité du nombre de candidats à la maturité académique.*

Lycée Denis-de-Rougemont

Les charges sont en baisse d'environ 900.000 francs en 2012. La principale raison est la non-ouverture de trois classes. À noter également la très bonne maîtrise des biens, services et marchandises.

Lycée Blaise-Cendrars

Les charges sont stables mais les revenus ont augmenté en raison de l'augmentation du tarif des écolages facturés aux cantons de Berne et du Jura.

Lycée Jean Piaget

L'écart de -1 million de francs par rapport au budget s'explique par les efforts conséquents du lycée sur la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" et par la non-ouverture de classes.

CPMB, CPLN et CIFOM

Les écarts des centres professionnels s'expliquent par des charges de personnel moins importantes que prévues (difficultés de budgétisation des charges de personnel), des "biens, services et marchandises" biens maîtrisés et surtout des subventions fédérales plus importantes que budgétisées.

Formation HES

Ce centre financier comprend l'ensemble des charges relatives à la HES-SO, à la HE-Arc et à la filiale neuchâteloise de la Haute-Ecole de Musique de Genève.

HES-SO

Les données mentionnées au moment du bouclage des comptes 2012 de l'Etat, se réfèrent au bouclage provisoire reçu de la HES-SO relatives aux contributions cantonales au financement du système HES, qui évoluent proportionnellement aux effectifs d'étudiants envoyés et accueillis. Le bouclage définitif des comptes 2011 a diminué la charge 2012 de 335.000 francs.

HES-S2

La rubrique budgétaire 351645 est le pendant de la rubrique budgétaire 351640 pour le domaine santé-social; elle dépend également des effectifs d'étudiants neuchâtelois.

HE-ARC

Le financement de la HE-Arc est comptabilisé dans cette rubrique budgétaire et représente la différence entre les recettes perçues par l'école et ses charges. Le dépassement est dû au bouclage définitif des comptes 2011.

HES-S3

Cette rubrique représente les contributions du canton de Neuchâtel à la HES-SO pour les étudiants des domaines musique et arts. Le dépassement est dû à l'augmentation du nombre d'étudiants neuchâtelois dans le système HES-SO dans le domaine musique et arts et à l'augmentation de l'effectif d'étudiants étrangers dont l'avantage de bien public est financièrement à charge du canton site (Neuchâtel) pour la part qui est au-delà du 50% de l'effectif total. Cette part a subi une forte augmentation en 2012. Un crédit supplémentaire de 730.100 francs a été accepté par le Grand Conseil.

HEM

Cette rubrique représente la contribution du canton de Neuchâtel au fonctionnement de la filiale neuchâteloise de la Haute-Ecole de Musique de Genève (financement du déficit budgétaire découlant de la différence entre les recettes perçues par l'école et ses charges de fonctionnement). La diminution de la couverture de déficit est notamment due à l'obtention d'une subvention fédérale pour le loyer à payer pour les surfaces occupées dans le campus arc 1.

HE-ARC, part équipement

Les locaux occupés par l'Institut d'horlogerie et de création de la HE-Arc au Locle sont désormais facturés à l'Institution (donc aux cantons BEJUNE) à hauteur de 300.000 francs. Au moment de l'établissement du budget, la manière de comptabiliser cette recette n'avait pas encore été validée.

Université

Conformément à la Loi sur l'Université, une enveloppe a été accordée à l'Université. Comme le montre le budget, celle-ci s'est élevée à 46.260.000 francs. À noter que l'Université a alimenté son fonds de réserve pour un montant de 536.263 francs (soit 0,6% de l'ensemble des charges).

Pour être tout à fait en phase avec le principe d'enveloppe, la structure budgétaire du centre financier 6400 sera modifiée courant 2013.

Pour la troisième année consécutive, l'enveloppe de l'État a été complétée avec des reports de soldes excédentaires des années 2009, 2010 et 2011.

Un tel mécanisme découle du principe d'enveloppe, prévu dans la loi, qui permet à l'Université de décider de l'affectation des fonds qui lui sont attribués ou autrement dit de thésauriser ses excédents, ce qui a pour effet très clair d'encourager une gestion parcimonieuse des deniers publics et d'identifier au mieux les besoins financiers réels de l'Université.

Pour l'année sous revue, l'Université annonce un excédent de 536.000 francs. Dès lors, au 1^{er} janvier 2013, l'Université disposera d'une réserve de 7,2 millions de francs constituée sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012 grâce au mécanisme incitatif présenté ci-dessus. Sans un tel procédé, il est fort probable que les efforts financiers de l'Etat auraient été plus importants.

À court terme, la présentation des comptes de l'Etat devra être modifiée de manière à présenter clairement la subvention octroyée à l'Université, conformément à la loi sur l'Université.

À la question d'un commissaire concernant l'autonomie de l'Université, *le chef du département de l'éducation, de la culture et des sports répond que son autonomie sera défendue par le Conseil d'Etat, que les comptes sont sans surprise et que le travail est bien fait. Selon les directives fédérales, l'Etat doit donner au moins 35% du budget. Le problème de la caisse de pensions va se poser auprès des entités autonomes qui devront capitaliser, mais le MCH2 permettra de mieux répartir les fonds.*

Un commissaire insiste pour que la réserve que l'Université s'est constituée ne péjore en aucun cas son crédit annuel.

Cité Universitaire

À la demande d'un commissaire, *le conseiller d'Etat précise que l'avenir de la Cité Universitaire reste en suspens; des tractations avec la Croix Rouge sont toujours en cours. Faut-il vendre ou louer? Telle est la question!*

Service des sports

Pour le service en lui-même, il y a quasi adéquation entre budget et comptes.

Camps de sport

Un transfert de budget a été fait en cours d'année entre les Camps de sports et Jeunesse+Sports. Les cours de branches sportives (CBS) ne relèvent pas du domaine J+S mais sont organisés et gérés par le service. Le changement de dotation de personnel permet au service d'avoir une meilleure répartition des responsabilités.

En ce qui concerne les comptes, les résultats ont été nettement moins bons qu'escomptés. L'explication est liée à la fin de la mise à disposition de la salle de pique-nique à Zinal et une diminution du nombre de nuitées dans le cadre des week-ends de ski pour tous.

Jeunesse et sport

La baisse des charges est liée à l'annulation de 11 cours de formation J+S par manque de participants.

Affaires culturelles

Pour le service en lui-même, il y a quasi adéquation entre budget et comptes.

À la question d'un commissaire concernant le poste 362712 "Lecture et bibliothèques", le conseiller d'Etat précise que la convention Ville de Neuchâtel / BPU se termine en 2015 et qu'aucune décision n'a été prise quant à la possibilité de créer une bibliothèque cantonale.

Le conseiller d'Etat rétorque à un commissaire qu'une subvention cantonale aux musées d'horlogerie ne serait pas bienvenue étant entendu que la politique de désenchevêtrement des musées du canton est claire. Faut-il envisager la cantonalisation des musées d'horlogerie?

Conservatoire

L'excédent de charges est plus faible que prévu en raison d'une baisse des effectifs des classes préprofessionnelles.

Office de la protection des monuments et des sites

L'excédent de charges s'explique par un amortissement engendré par des dépenses supérieures dans les comptes 2011 par rapport au budget concernant le projet de restauration de la Collégiale.

Office d'archéologie

L'écart s'explique par des dépenses supplémentaires composées des charges de location (chauffage, etc.) résultant d'un changement de locaux. Ces coûts étaient précédemment remboursés par le service des bâtiments (SBAT). Une demande de crédit supplémentaire de 10.000 francs a été acceptée le 2 octobre 2012.

Parc et musée d'archéologie

Léger fléchissement du nombre de visiteurs. Tendence constatée de manière générale dans les musées suisses.

Office des archives de l'Etat

La légère amélioration s'explique par l'engagement de deux nouveaux collaborateurs qui a été différé de quelques mois.

Fonds formation et intégration jeunes

Ce fonds pour la réinsertion professionnelle pour les moins de trente ans doit être réalimenté en 2014 ou faire l'objet d'une nouvelle ligne budgétaire dans le cadre du MCH2.

Fonds encouragement culture et art

Il est urgent de réalimenter ce fonds qui se trouvera épuisé fin 2013.

Fonds encouragement cinématographique

Si la Ville de Neuchâtel renonce à la taxe sur les spectacles il sera opportun de discuter avec elle pour trouver une autre stratégie permettant d'alimenter ce fonds.

3.9.1.3. Investissements

Le contrôle budgétaire, entre les comptes et le budget des investissements, est désormais centralisé au sein du département. Une coordination régulière avec les services métiers est assurée par le responsable financier du département. Avec cette méthode, le DECS contrôle ses investissements d'une manière plus efficiente.

Pour le détail concernant les fonds, voir les remarques aux comptes.

3.9.1.4. Fonds

La mise en place du MCH2 révolutionnera passablement la manière d'imputer les coûts et recettes dès 2015. Par conséquent, une disparition importante des fonds est à prévoir dans un futur proche. Dès lors, des solutions comptables seront à mettre en place.

Pour le détail concernant les fonds, voir les remarques aux comptes.

3.9.1.5. Examen de détail par service

Voir les remarques détaillées aux comptes.

3.9.1.6. Conclusions

L'ensemble des questions soulevées ont trouvé réponse.

3.9.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

3.9.2.1. Généralités

Que le DECS présente des résultats meilleurs que le budget pourrait être paradoxalement inquiétant lorsqu'il s'agit d'éducation, de formation et d'encadrement. Tel ne semble pas être le cas au vu des explications du chef du département.

3.9.2.2. Services visités

Le jeudi 11 avril 2013, la sous-commission visitera le bâtiment Microcity en construction.

3.9.2.3. Conclusions

A l'avenir, il serait hautement souhaitable que le président de la sous-commission soit déchargé du travail de secrétariat; il est difficile et périlleux de mener un débat et de prendre des notes en même temps! Quant aux documents fournis par le DECS, ils sont de qualité, merci à leurs auteurs.

4. AMENDEMENT

La question est en suspens et fera l'objet d'un complément de rapport oral par le rapporteur en plénum.

5. PROPOSITION

Sur proposition de la sous-commission DECS, la CGF propose, à l'unanimité, au Grand Conseil d'accepter le postulat 13.131, 25 mars 2013, "Améliorer l'insertion professionnelle" (Cf. annexe).

6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

6.1. Positions des groupes

Position du groupe libéral-radical

Les commissaires du groupe libéral-radical constatent que les comptes opérationnels bouclent avec un résultat positif de 96.000 francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 17,3 millions de francs. Globalement les charges ont été bien maîtrisées, notamment dans le secteur des biens, services et marchandises. Par contre, les hospitalisations hors canton et les dépenses de l'aide matérielle ont à nouveau explosé marquant ainsi le manque de maîtrise dans ces deux secteurs de charges. Toutes les sources de recettes se sont améliorées par rapport au budget, même l'impôt des personnes physiques a repris de la vigueur.

La mise en place d'une commission d'examen des investissements a permis d'utiliser presque en entier l'enveloppe du budget ce qui représente une amélioration notable dans ce secteur par rapport aux années précédentes.

Après quelques années où nous avons connu une diminution de la dette, celle-ci a repris l'ascenseur pour une centaine de millions de francs et atteint à présent 1,365 milliard de francs.

Une somme de 900.000 francs a d'ores et déjà été provisionnée en prévision des manifestations du bicentenaire de l'entrée de notre canton dans la Confédération.

L'augmentation des débiteurs douteux à hauteur de 11,4 millions de francs en augmentation de plus de deux millions de francs préoccupe les commissaires libéraux-radicaux. Ces débiteurs concernent principalement les amendes d'ordre et les ordonnances pénales. Par exemple, au 31 décembre, le montant total des débiteurs concernant les amendes d'ordre se montait à plus de 3,5 millions de francs.

Une autre préoccupation concerne les services audités par le CCFI qui ne respectent pas encore le principe d'échéance, alors que depuis quelques années, lors de l'examen des comptes, le Conseil d'Etat nous a certifié que ce principe est actuellement en vigueur dans l'ensemble de l'administration.

Enfin, nous nous devons de relever un certain laxisme dans le traitement des motions et postulats, puisque la motion la plus ancienne qui a été acceptée par le Grand Conseil le 27 mars 1996 n'est toujours par traitée.

Ces relatifs bons comptes, ne doivent pas occulter les sommes ridiculement basses que l'on octroie à l'entretien de notre patrimoine routier et immobilier. L'important déficit structurel récurrent, qui se monte selon nos estimations entre 60 et 100 millions de francs, limite dangereusement la marge de manœuvre financière de notre canton et péjore gravement les réponses que nous devons donner pour absorber les nouveaux besoins qui se font jour dans tous les départements.

En conclusion, les commissaires du groupe libéral-radical vous recommandent d'accepter les comptes tels que présentés par le Conseil d'Etat, ainsi que le rapport de notre commission.

Position du groupe socialiste

Le groupe socialiste souligne que les comptes, une nouvelle fois, sont bien meilleurs que le budget. Certes, notre groupe s'en réjouit, mais regrette les négociations d'épiciers lorsqu'il s'agit de composer un budget pour constater, année après année, que le pessimisme budgétaire entraîne des sacrifices douloureux.

Il convient de souligner que la réforme de l'imposition des entreprises s'impose comme une réussite. Elle permet davantage d'égalité et de justice à travers un taux que tout le monde, à terme, doit payer tout en augmentant les recettes de l'Etat.

Néanmoins, ces comptes positifs ne doivent pas nous laisser aller à l'euphorie. En effet, les investissements, même mieux gérés, restent anémiques et ne permettent pas à l'Etat de jouer pleinement son rôle.

En outre, le groupe salue l'action du gouvernement qui rétrocède une partie des efforts demandés aux employés, respectant ainsi l'accord signé, mais regrette qu'il ne le fasse que pour une partie des gens qui ont effectivement vu leurs revenus amputés en 2012.

Finalement, la facture de l'aide matérielle nous inquiète. En effet, derrière ces chiffres chaque année en augmentation, se cache une réalité sociale du canton qui n'est pas admissible. Lorsque l'économie fonctionne bien, comme c'est actuellement le cas, elle doit profiter à toutes les citoyennes et à tous les citoyens et, en conséquence, la facture sociale et le chômage devraient diminuer, ce qui n'est pas le cas.

Le prochain gouvernement aura une responsabilité importante pour combattre ces situations tout en maintenant de gros efforts pour améliorer les comptes de l'Etat car, sans un Etat fort, fiable et efficace aucun projet d'envergure ne peut voir le jour.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera les comptes en remerciant tous ceux qui ont contribué à la bonne tenue des finances de la République et canton de Neuchâtel.

Position du groupe PopVertsSol

Le groupe PVS prend acte avec satisfaction du résultat des comptes 2012, qui présentent un résultat positif de plus de 13 millions de francs avant opérations de bouclage. Il convient néanmoins de nuancer ce résultat et de se garder de tout optimisme démesuré quant aux prochains exercices.

En effet, cet exercice se caractérise par un large recours aux fonds, ce qui sera plus difficile à l'avenir, notamment avec l'introduction du MCH2.

De plus, il convient de relever que l'excellent résultat des contributions des personnes morales découle, pour une bonne part, d'une conjoncture particulièrement favorable. Certes, des holdings ont pu être attirées par les perspectives d'une fiscalité complaisante, mais la concurrence fiscale

intercantonale fera fondre à terme cet avantage momentané. Par ailleurs, la baisse prévue de la fiscalité des personnes physiques diminuera les revenus de l'Etat durant les exercices à venir.

Enfin, le groupe PVS déplore que le Conseil d'Etat continue à appliquer rigoureusement le mécanisme des délais de carence au lieu de faire une analyse cas par cas. Dans bien des services, cette doctrine s'avère contreproductive, causant des problèmes de santé et de burn-out. Il s'agit-là d'un outil de gestion passager, utile pour restructurer une administration pléthorique, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps dans l'administration neuchâteloise. Instaurer ce mécanisme de façon structurelle dans la durée revient à reporter le déséquilibre financier de l'Etat sur les conditions de travail de ses collaborateurs et collaboratrices au lieu de s'attaquer à ses racines. Et cela, dans la durée, n'est pas admissible.

Position du groupe UDC

Pour le groupe UDC, les comptes 2012 sont toujours aussi catastrophiques malgré les beaux discours du Conseil d'Etat. Certes les comptes présentent un excédent de revenus de 13,1 millions de francs avant les opérations de bouclement. Après ces dernières, le résultat est ramené à un léger bénéfice de 0,1 million de francs par la dissolution de provisions et réserves pour un montant de 11,9 millions de francs (recettes) et par l'attribution de nouvelles provisions et réserves pour un montant de 24,9 millions de francs (charges).

Pour notre groupe, les comptes de l'exercice 2012 ne reflètent pas la réalité: les chiffres parlent un langage clair. La situation financière de notre canton est toujours aussi désolante malgré une augmentation des recettes fiscales de +39 millions de francs provenant notamment de l'impôt sur les entreprises (personnes morales). Les charges de leur côté continuent d'augmenter massivement +57,5 millions de francs par rapport au budget 2012. Plus grave encore: dans ce bouclement nous ne tenons toujours pas compte d'un montant de 11 millions de francs nécessaire pour l'entretien de nos routes et d'une somme équivalente pour l'entretien de notre patrimoine immobilier qui aggraveraient nos comptes de plus de 22 millions de francs. A cela il faudrait ajouter la part cantonale de +158,9 millions de francs que nous devons payer à Prévoyance.ne d'ici au 31 décembre 2014, ce qui correspondrait à 53 millions de francs à charge de l'exercice 2012. Notre léger bénéfice passerait à une perte de plus de 75 millions de francs; voilà la triste réalité de notre canton! Au vu de ce constat d'embellissement de nos comptes, nous trouvons irresponsable de restituer un montant compensatoire unique de +2,8 millions de francs en faveur du personnel de la fonction publique.

Nous tenons tout de même à rappeler que le Grand Conseil s'était engagé en 2010 pour un crédit de 16 millions de francs pour redresser les finances de notre canton afin de diminuer ses dépenses. Comme vous pouvez le constater, nous en sommes très loin. Bien que l'on parle constamment d'économies, les charges du compte de fonctionnement ne cessent d'augmenter. Ce qui nous consterne le plus, c'est de constater que certains groupes politiques nient tout simplement cette augmentation constante des dépenses publiques et osent affirmer que l'Etat économise et se serre la ceinture. La situation réelle est volontairement occultée. Certains vont même crier au démantèlement de l'Etat à cause d'économies prétendument excessives. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et prouvent une fois de plus que ces arguments sont des mensonges purs et simples.

En conclusion le groupe UDC n'est pas du tout satisfait de cette manière de faire.

6.2. Vote final

Au vote final, le décret portant approbation des comptes et de la gestion 2012 est adopté à l'unanimité.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité le 25 mars 2013.

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'adopter le postulat 13.131, 25 mars 2013, "Améliorer l'insertion professionnelle", annexé au présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 mars 2013

Au nom de la commission de gestion
et des finances:

Le président,
B. HURNI

Le rapporteur,
F. FIVAZ

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2012

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 18 février 2013, et de la commission de gestion et des finances,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2012, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	2.058.530.273,89	
Total des revenus		2.058.626.290,26
Excédent de revenus	96.016,37	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	102.068.898,86	
Total des recettes		43.967.009,06
Investissements nets		58.101.889,80
Investissements nets	58.101.889,80	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		64.430.222,16
Solde reporté à l'actif du bilan	6.328.332,36	

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2012, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires
de l'exercice 2012.

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Conseil d'Etat 381110 Attrib. bicentenaire		+900.000,00
Service financier 381331 Attrib. pour des investissements		+1.800.000,00
Service des communes 390710 Attrib. fonds d'aide aux communes		+6.600.000,00
Service de l'énergie 390737 Attrib. fonds de l'énergie		+2.000.000,00

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2012, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

25 mars 2013

13.131
ad.13.018

Postulat de la commission de gestion et des finances

Améliorer l'insertion professionnelle

Dans notre canton de nombreux programmes d'accompagnement à la réinsertion existent sous des formes diverses et variées comme par exemple:

- mesures de réhabilitation socioprofessionnelle;
- entraînement au travail;
- rafraîchissement des connaissances scolaires;
- cours de langues;
- intensifications des efforts de placement;
- mise au courant et familiarisation avec le travail;
- programmes d'occupation

Ces actions touchent notamment les jeunes, les personnes dépendantes de l'aide sociale, les chômeurs, les réfugiés, les bénéficiaires de l'AI, les prisonniers et sont dispensées dans les différents départements que sont le DEC, le DECS, DSAS et le DJSF.

Toutes ces mesures sont dispensées au travers de programmes spécifiques sans réelle coordination et offrent peu de passerelles les uns avec les autres.

Par souci de cohérence et d'efficacité et afin d'éviter les doublons, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir la liste des programmes qui offrent des mesures spécifiques non comprises dans les cursus habituels des études académiques ou de la formation professionnelle. Nous prions également le Conseil d'Etat de regrouper tous ces programmes dans un seul département (qui pourrait être le DEC) et de créer un office spécialement dédié à cette fonction.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. INTRODUCTION	1
2. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	1
3. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT	3
3.1. Autorités	3
3.1.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	3
3.2. Autorités législatives	3
3.2.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	3
3.3. Contrôle cantonal des finances	4
3.3.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	4
3.4. Autorités judiciaires	4
3.4.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	4
3.5. Département de la justice, de la sécurité et des finances	5
3.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	5
3.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	14
3.6. Département de la santé et des affaires sociales	14
3.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	14
3.6.2. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	19
3.7. Département de la gestion du territoire	19
3.7.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	19
3.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	25
3.7.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	25
3.8. Département de l'économie	25
3.8.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	25
3.8.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	34
3.9. Département de l'éducation, de la culture et des sports	36
3.9.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	36
3.9.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	44
4. AMENDEMENT	44
5. PROPOSITION	44
6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	44
6.1. Positions des groupes	44
6.2. Vote final	46
Décret portant approbation des comptes et de la gestion l'exercice 2012	48
Annexe: Postulat de la commission de gestion et des finances	49